

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2021 COMPTE ADMINISTRATIF RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 27 JUIN 2022



TABLE DES MATIERES

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	2
PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL.....	7
A. UN RESULTAT 2021 ELEVE, DANS LE CADRE D'UNE ANNEE DE TRANSITION POST CRISE SANITAIRE 7	
1. LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ET RECETTES ET LEUR EVOLUTION	7
2. UN NIVEAU D'EPARGNE BRUTE TOUJOURS ELEVE.....	9
3. UNE DETTE MAITRISEE	9
4. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES STABLES	11
B. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL	12
1. L'EVOLUTION DES RESSOURCES.....	12
a. Les recettes de fonctionnement	12
Les recettes fiscales.....	13
Les autres recettes de fonctionnement	15
b. Les recettes d'investissement	19
2. UNE EVOLUTION STABLE DES DEPENSES	21
a. Les dépenses de fonctionnement	21
b. Les dépenses d'investissement	24
PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	27
A. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE.....	28
B. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	31
C. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	34
D. LE PILOTAGE ET LES RESSOURCES	39
PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES.....	42
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS.....	42
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	47
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES.....	50
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE.....	53
E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	56

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Faits marquants de l'exercice 2021 :

Le compte administratif 2021 traduit le début d'un retour à la normale avec des impacts de la crise sanitaire nettement moins sensibles qu'en 2020.

Tout d'abord, les services publics métropolitains ont globalement été moins impactés qu'en 2020, même si les établissements culturels ont dû encore suspendre leur activité une partie de l'année. L'Eurométropole de Metz a continué d'assurer la sécurité de ses agents et de ses habitants par la mise en œuvre de mesures de protection, mais le volume des dépenses constatées sur 2021 est nettement inférieur à celui de 2020. En matière de fiscalité économique, les ressources perçues par la métropole ont finalement peu subi les effets de la crise sanitaire, à l'exception notable du versement mobilité, et les prévisions prudentes inscrites au budget primitif ont pu être révisées à la hausse en cours d'année. Néanmoins, le contexte de reprise de l'activité qui a immédiatement suivi la sortie des confinements génère des tensions sur les approvisionnements et la main d'œuvre qui ralentissent la mise en œuvre des dépenses d'investissement.

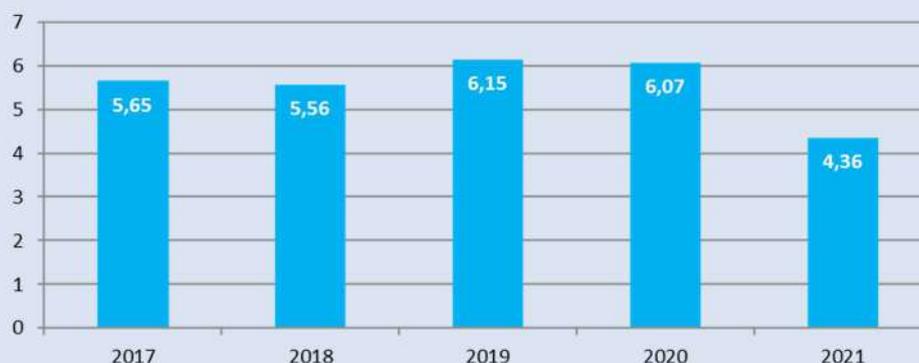
Cette situation sur l'année 2021 a finalement conforté la situation financière de l'Eurométropole de Metz sur laquelle repose le financement de son ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement ; elle devra néanmoins rester attentive aux conséquences de la reprise très forte de l'inflation sur la mise en œuvre de ses projets.

Ainsi, à la fin de l'année 2021, c'est un résultat global de clôture de 18,5 M€ qui est constaté, avec un niveau d'épargne brute exceptionnel de 28 M€ grâce à une évolution contenue des dépenses de fonctionnement et une dynamique plus forte que prévu de ses recettes.

	2021
dépenses de fonctionnement	170 466 783
recettes de fonctionnement	184 100 225
résultat de fonctionnement de l'exercice	13 633 441
Résultat antérieur de fonctionnement	16 857 046
Résultat cumulé de fonctionnement	30 490 487
dépenses d'investissement	59 352 454
recettes d'investissement	62 706 009
résultat d'investissement de l'exercice	3 353 555
Résultat antérieur d'investissement	-7 505 659
Résultat cumulé d'investissement	-4 152 104
résultat cumulé avant RAR	26 338 383
restes à réaliser - dépenses	10 818 512
restes à réaliser - recettes	3 012 569
résultat cumulé net des RAR	18 532 440

L'encours de dette de l'Eurométropole est en baisse et atteint 171 M€, avec une capacité de désendettement de 4,36 années.

Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



Ce résultat important constaté au terme de la première année du mandat, de même que la baisse de l'encours de la dette, sont en parfaite cohérence avec l'adoption du PPI 2022-2026 en fin d'année 2021 dont les projets d'investissement, en phase de démarrage, mobiliseront plus fortement les ressources financières sur la deuxième moitié du mandat.

Grâce à cette situation financière favorable, la réalisation du PPI pourra être opérée tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

Parallèlement, un nouveau Pacte Fiscal et Financier de Solidarité a été approuvé par l'assemblée métropolitaine en fin d'année.

Les principales réalisations par politiques publiques

En matière de **cohésion sociale et territoriale**, l'exercice 2021 aura connu deux évolutions majeures : la délégation des aides à la pierre au 1^{er} janvier et le transfert des voiries départementales au 1^{er} juin. Ces deux éléments sont sans impact sur les équilibres budgétaires de l'Eurométropole puisque compensés respectivement par l'ANAH et le Conseil Départemental.

Concernant la politique d'Habitat-Logement, ce premier exercice de la délégation des aides à la pierre aura mobilisé 431 k€. Parallèlement, ce même exercice aura permis la concrétisation du renforcement à hauteur de 2 M€ des fonds propres de l'OPHMM prévu dans le cadre du plan de redémarrage 2020 pour soutenir les acteurs locaux face à la crise sanitaire.

En matière de voirie, le périmètre d'intervention de l'Eurométropole s'élargit désormais de 287,68 km de routes, 163 ouvrages et 21 bassins hydrauliques transférés du Département. Outre les crédits annuels dédiés par l'Eurométropole à l'entretien du patrimoine routier, des travaux urgents ont été lancés sur ces équipements transférés dès l'été pour un montant de 686 k€. De plus, 1,5 M€ fléchés par le plan de redémarrage sur des travaux de voirie ont été réalisés sur 2021.

Cet exercice aura également vu le lancement des travaux relatifs la création d'une aire définitive pour les gens du voyage à Tournebride (973 k€), ainsi que les travaux de création d'une 2^e aire à Metz et d'agrandissement de celle de Marly-Montigny.

La politique de cohésion sociale portée par l'Eurométropole, renforcée par le transfert de compétences départementales en 2020, s'est maintenue en 2021.

Concernant la **transition écologique et énergétique**, la nouvelle donne environnementale et climatique invite à agir rapidement pour assurer la résilience du territoire métropolitain. L'Eurométropole de Metz, dans le cadre de la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial, souhaite atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutter contre la vulnérabilité de son territoire (inondations, sécheresse...). Cela se traduit par de multiples interventions de l'Eurométropole. En matière d'énergie, l'Eurométropole soutient la mise en œuvre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) par un engagement financier de 325 k€ en faveur de l'ALEC. Le programme de travaux de gestion des milieux aquatiques s'est poursuivi en 2021 avec notamment la restructuration des ruisseaux de la Ramotte et Saint-Pierre et la réalisation d'un inventaire des zones humides. Une partie des aménagements expérimentaux réalisés en 2020 sur les pistes cyclables a été pérennisée en 2021 et s'ajoute aux autres travaux destinés à favoriser les mobilités douces portées par l'Eurométropole de Metz. La voie verte Marly – Pournoy-la-Chétive a ainsi été finalisée en 2021, de même que la création de pistes cyclables rues Pasteur, Charlemagne, Jules Lagneau, Lothaire, et d'autres opérations plus ponctuelles notamment au niveau de certains carrefours. La préservation des milieux naturels se traduit notamment par les aménagements réalisés sur le Mont Saint-Quentin, par exemple la réfection de la route des carrières de Plappeville ou la mise en sécurité du site. Enfin, la conteneurisation des déchets mobilise toujours des volumes importants de crédits (2,5 M€ d'investissement sur 2021) dans l'objectif de poursuivre l'extension du maillage du territoire en points d'apport volontaire et de créer des locaux à déchets dans l'hypercentre de Metz.

Après un exercice 2020 caractérisé par des dispositifs exceptionnels de soutien liés à la crise, partiellement reconduits en 2021 (soutien à la FIM et à Agrimax), l'Eurométropole de Metz renoue avec les fondamentaux de son action en faveur du **développement économique et de l'attractivité de son territoire**. Outre le financement de son agence d'attractivité, Inspire Metz (2,8 M€), la Métropole développe une politique volontariste d'accompagnement des entreprises. Elle soutient ainsi l'incubateur The Pool (150 k€) et le tiers lieu Bliiida (80 k€) qui se positionne comme un incubateur artisanal et culturel. Par ailleurs, la Métropole finance huit associations accompagnant la reprise ou la création d'entreprise pour un montant de 188 k€. En tant qu'aménageur, la Métropole contribue à la production de foncier disponible pour les entreprises. En 2021, de nombreux travaux ont été réalisés sur le plateau de Frescaty afin d'y favoriser l'accueil d'activités (viabilisation et aménagements de voirie notamment) mais aussi son ouverture à la population (travaux d'aménagement d'une première tranche d'un parcours pédagogique).

L'Eurométropole de Metz, candidate à l'appel à projets « Projets d'investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux », a été déclarée lauréate en juin 2021. L'Etat, dans le cadre du Plan France Relance, apporte ainsi un concours financier de près de 500 k€ aux actions portées par l'Eurométropole et ses partenaires, en particulier le projet d'implantation d'un pôle de transformation sur le plateau de Frescaty.

En matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (ESRI), l'exercice 2021 est marqué par la tenue des assises de l'ESRIVE qui ont permis de coconstruire avec les acteurs de l'enseignement supérieur et les partenaires de l'écosystème de l'innovation une stratégie métropolitaine, adoptée lors du Conseil Métropolitain de janvier 2022. Cette feuille de retour constituera le fil rouge du mandat.

Parallèlement à cette réflexion stratégique, la Métropole a accompagné les structures d'enseignement supérieur en octroyant 823 k€ de subvention, dont 357 k€ à l'Université de Lorraine.

Un certain nombre d'investissements ont été réalisés sur les équipements culturels métropolitains (notamment la sécurisation électrique de l'Opéra-Théâtre) dans l'attente du lancement des importants programmes de travaux inscrits au PPI. L'Eurométropole a également renforcé son soutien à la manifestation Métr'hophophop pour la porter à 100 k€ et asseoir son rayonnement sur le territoire.

Bilan du plan de redémarrage 2020 au 31/12/2021 :

La mise en œuvre du plan de redémarrage défini à l'automne 2020 pour soutenir les acteurs du territoire face à la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021. Au 31 décembre, son état d'avancement était le suivant :

	BILAN au 31/12/2021			
	Voté	Mandaté	reste engagé	Total
Volet Transition écologique	4 800 000,00	3 665 518,02	1 028 227,68	4 693 745,70
Volet Compétitivité et Attractivité	2 590 000,00	2 219 144,98	497 005,90	2 716 150,88
Volet Cohésion	1 303 533,00	735 813,96	232 006,31	967 820,27
TOTAL	8 693 533,00	6 620 476,96	1 757 239,89	8 377 716,85

PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
AGURAM	Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
ESAL	Ecole Supérieure d'Art de Lorraine
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPIC	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
PAVE	Points d'Apports Volontaires Enterrés
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
RAR	Reste à Réaliser
RLPI	Règlement Local de Publicité Intercommunal
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB	Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties
TH	Taxe d'habitation
VM	Versement Mobilité

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL

	2020	2021
dépenses de fonctionnement	170 363 542	170 466 783
<i>dont ordre</i>	14 632 803	16 165 342
recettes de fonctionnement	180 021 954	184 100 225
<i>dont ordre</i>	1 443 429	1 703 740
résultat de fonctionnement de l'exercice	9 658 412	13 633 441
Résultat antérieur de fonctionnement	7 369 008	16 857 046
Résultat cumulé de fonctionnement	17 027 421	30 490 487
dépenses d'investissement	60 088 101	59 352 454
<i>dont ordre</i>	2 563 425	2 405 579
recettes d'investissement	74 350 809	62 706 009
<i>dont ordre</i>	15 752 799	16 867 181
<i>dont 1068</i>	23 145 932	170 374
<i>dont emprunt</i>	1 553 222	8 000 000
résultat d'investissement de l'exercice	14 262 708	3 353 555
Résultat antérieur d'investissement	-21 768 367	-7 505 659
Résultat cumulé d'investissement	-7 505 659	-4 152 104
résultat cumulé avant RAR	9 521 761	26 338 383
restes à réaliser - dépenses	11 558 597	10 818 512
restes à réaliser - recettes	18 893 882	3 012 569
résultat cumulé net des RAR	16 857 046	18 532 440

A. UN RESULTAT 2021 ELEVE, DANS LE CADRE D'UNE ANNEE DE TRANSITION POST CRISE SANITAIRE

1. LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ET RECETTES ET LEUR EVOLUTION

L'exercice 2020 avait été particulièrement marqué par le contexte de pandémie mondiale. En effet, la première période de confinement avait conduit à la limitation voire à l'arrêt total de certains services métropolitains pendant cette période, notamment les transports publics, l'accès aux déchèteries, ou encore l'accès aux établissements culturels.

Ces événements avaient ainsi fortement impacté le budget 2020. Malgré cela, l'Eurométropole s'est mobilisée et a décidé la mise en place dès l'automne 2020 d'un plan de redémarrage en faveur de l'économie du territoire à hauteur de 8,7 M€.

Si ce contexte a encore pesé sur l'exécution du budget 2021, ses effets ont été moindres. En matière de recettes, notamment fiscales, les prévisions prudentes du budget primitif ont même été démenties

par les notifications de l'Etat, certaines ayant même fait l'objet de réévaluations au cours du budget supplémentaire.

Finalement, en section de fonctionnement, les dépenses réelles se sont élevées à 154 301 k€, soit une diminution de 1,4 M€ (-0,9 %) et les recettes réelles de fonctionnement se sont établies à 182 396 k€, soit une hausse de 3,8 M€ (+2,14 %), principalement due à une forte dynamique fiscale.

L'excédent de fonctionnement généré sur 2021 s'élève donc à 13 633 k€.

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 56 947 k€, soit une diminution de 1 % par rapport à 2020. Les recettes réelles d'investissement se sont établies à 45 839 k€. La forte baisse par rapport à l'année précédente est due à l'affectation de résultat sur l'exercice 2020 qui était à un niveau particulièrement élevé (23 M€ en 2020 alors qu'il ne s'élève qu'à 170 k€ en 2021).

La section d'investissement fait en conséquence apparaître un excédent sur 2021 de 3 354 k€, soit un résultat global de l'exercice 2021 de 16 987 k€.

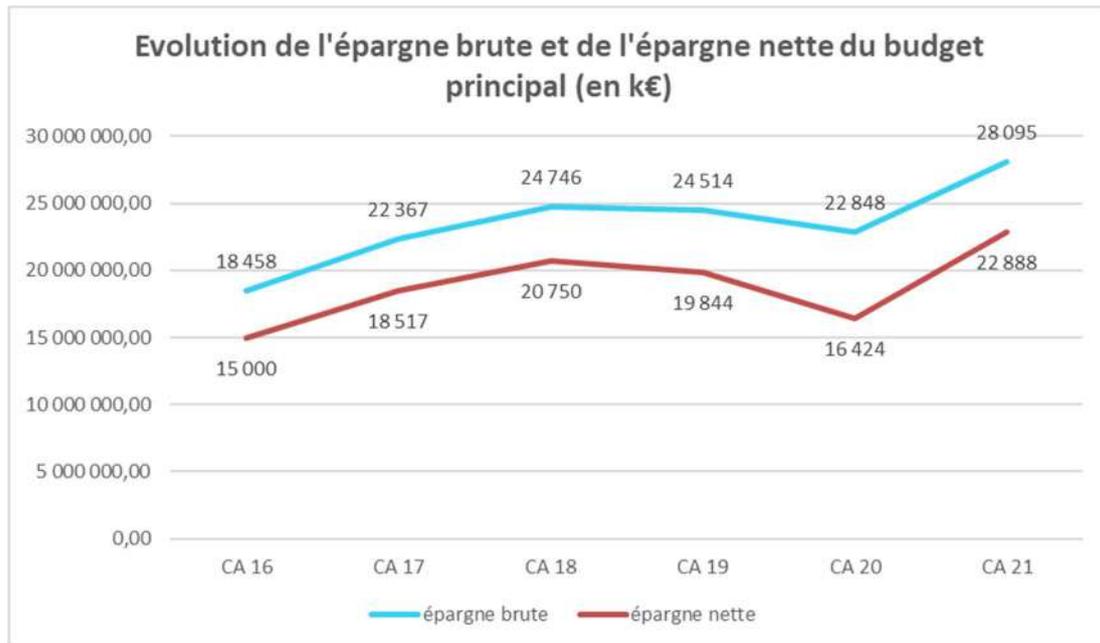
En termes d'exécution, le budget 2021 (intégrant tous les ajustements effectués en cours d'année) a été globalement bien exécuté, avec 95,43 % des dépenses réelles de fonctionnement consommées par rapport au budget total voté, soit en légère amélioration par rapport à 2020 (95,26 %). Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement reste également conforme à la prévision à hauteur de 100,94 % en 2021, contre 100,03 % en 2020, ce qui reflète la sincérité des prévisions budgétaires et des ajustements effectués en cours d'année.

En investissement, les effets de la crise sanitaire se font en revanche encore sentir, ayant pour effet un taux d'exécution de dépenses quasi identique à 2020, soit 63,11 %. En comparaison, ce taux était de 70,69 % en 2019. En recettes, il s'élève à 74,09 %.

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le résultat cumulé à fin 2021 est de 18 532 440 €. Ce résultat est en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2020. Il sera repris dans le budget par le biais du budget supplémentaire 2022.

Comme en 2020, on constate un niveau élevé de restes à réaliser en dépenses (10,8 M€), en partie dû à l'impact de la crise sanitaire qui a conduit au décalage du lancement de certains projets. En revanche, les restes à réaliser en recettes sont inférieurs à 2020 (19 M€) dont le niveau particulièrement haut s'expliquait par l'inscription d'un emprunt de 8 M€ et du remboursement d'une avance de trésorerie de 9 M€ consentie à la SAREMM.

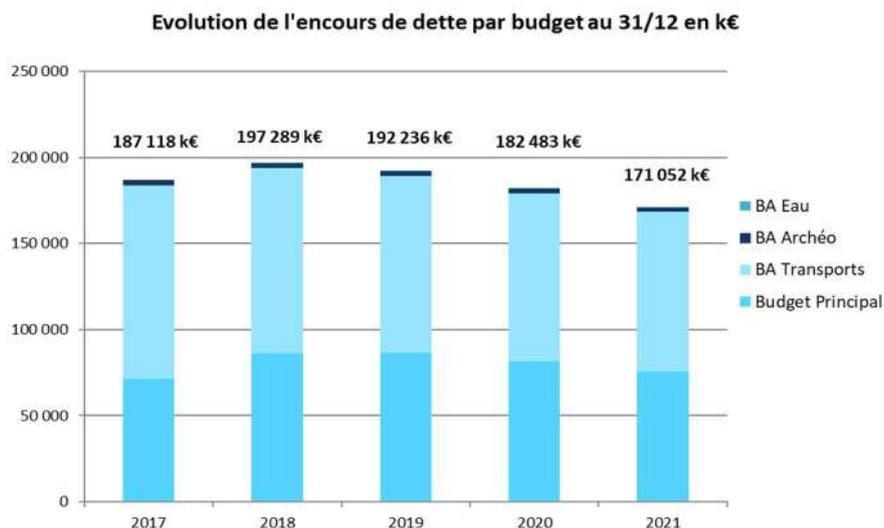
2. UN NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE TOUJOURS ÉLEVÉ



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente l'excédent qui peut être affecté à la section d'investissement (hors opérations d'ordre) et elle doit au moins couvrir la totalité du remboursement du capital de la dette.

Après deux années de diminution, l'épargne brute constatée fin 2021 repart à la hausse. Elle s'explique par une stabilité globale des dépenses réelles par rapport à 2020 (-1,4 M€ soit -0,92 %), tandis que les recettes ont nettement progressé d'une année à l'autre (+ 3,6 M€ soit +2 %). Ce niveau élevé permet à l'Eurométropole d'autofinancer en grande partie ses investissements.

3. UNE DETTE MAITRISEE



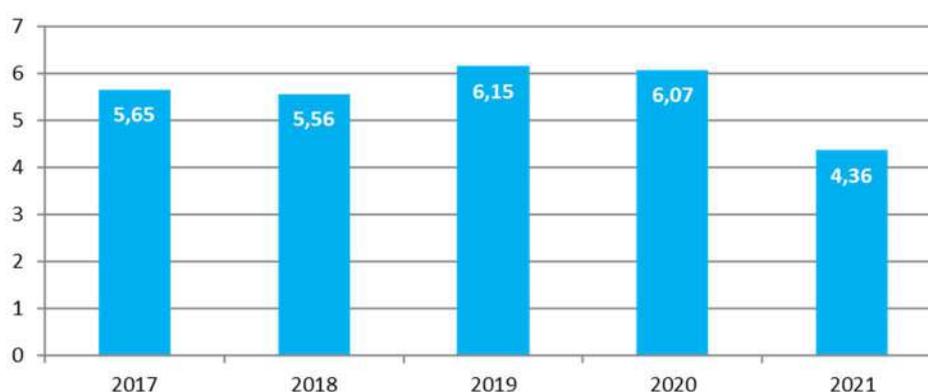
Depuis 2018, l'encours de dette global est en constante diminution, du fait d'une faible mobilisation de l'emprunt et de la baisse de l'encours de dette du budget principal (-6,1 M€) et du budget annexe Transports (-5 M€), constitué pour le financement du projet Mettis. Il s'élève aujourd'hui à 171 M€ tous budgets confondus, dont 75 M€ pour le budget principal. Cela représente une dette par habitant de 753 €, soit un montant bien inférieur aux autres métropoles de taille comparable (1 200 € pour Dijon et Reims, 2 500 € pour Nancy en 2020).

Le budget principal poursuit son désendettement. En 2021, seul un emprunt de 8 M€ a été perçu, qui résulte d'un reste à réaliser 2020. En effet, en raison du glissement d'un volume important de dépenses d'investissement 2020 sur 2021, l'emprunt n'avait pas été mobilisé sur l'exercice 2020.

Aucun autre emprunt n'a été souscrit sur l'exercice 2021, pas plus sur le budget principal que sur les budgets annexes Transports publics et Archéologie préventive.

Concernant le budget annexe de l'eau potable, avec la dissolution de l'ex-Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (SESEM) au 1^{er} janvier 2020, l'Eurométropole a récupéré la gestion d'une quote-part des emprunts souscrits par ce dernier. Ces emprunts seront transférés courant 2022 au Syndicat des Eaux de la Région Messine et à la Régie de l'Eau concernant l'emprunt lié à la commune de Rozérieulles.

Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité du capital de la dette si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée. Compte tenu du niveau important d'épargne brute constaté en 2021 et de la baisse de notre encours de dette, la capacité de désendettement de l'Eurométropole affiche une diminution entre 2020 et 2021 et s'établit à un peu plus de 4 ans. Le seuil d'alerte étant fixé à 12 ans, la situation de la dette métropolitaine est en conséquence très saine.

4. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES STABLES

Les versements aux communes se composent des Attributions de Compensation (AC) (en fonctionnement et en investissement) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La participation de l'Eurométropole au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est intégré à ce chapitre, les contributions à ce fonds relevant d'une logique de péréquation horizontale nationale à l'échelle du territoire intercommunal. En 2021, l'ensemble de ces versements s'est élevé à 32 307 822 € en fonctionnement, contre 32 921 355 € en 2020, en baisse d'environ 2 % (-614 k€).

Les Attributions de Compensation de fonctionnement, versées aux communes au titre des divers transferts de compétences, se sont élevées à 25 M€ en 2021, contre 25,6 M€ en 2020, soit une diminution de 544 k€. Cette baisse est concentrée sur la Ville de Metz et liée à l'évolution de la facturation des services mutualisés.

Concernant les autres communes, les variations sont minimales en l'absence de nouveaux transferts de compétences.

A noter que lorsque les charges transférées sont supérieures à la fiscalité économique transférée par les communes, ces dernières versent une attribution de compensation à l'Eurométropole (264 014 € de recettes en 2021).

En investissement, la compensation du transfert de charge se traduit également par un versement des communes vers l'Eurométropole. Le montant de l'ACI est identique à celui de l'exercice précédent (4 886 953 €).

Par ailleurs, le montant versé aux communes en 2021 au titre de la DSC s'élève à 6 507 264 €. Il est stable depuis 2019.

Enfin, la part versée par l'Eurométropole au titre du FPIC s'est élevée à 737 576 € sur un montant total de 1 490 270 € (contre une part métropolitaine de 807 287 € en 2020, sur un total de 1 607 883 €). Pour rappel, la répartition de la contribution entre l'Eurométropole et ses communes membres, est opérée selon le droit commun, à savoir en fonction du coefficient d'intégration fiscale pour la répartition du montant entre l'EPCI et ses communes membres, puis en fonction de la population pondérée par le potentiel financier par habitant pour la répartition entre les communes.

B. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

1. L'EVOLUTION DES RESSOURCES

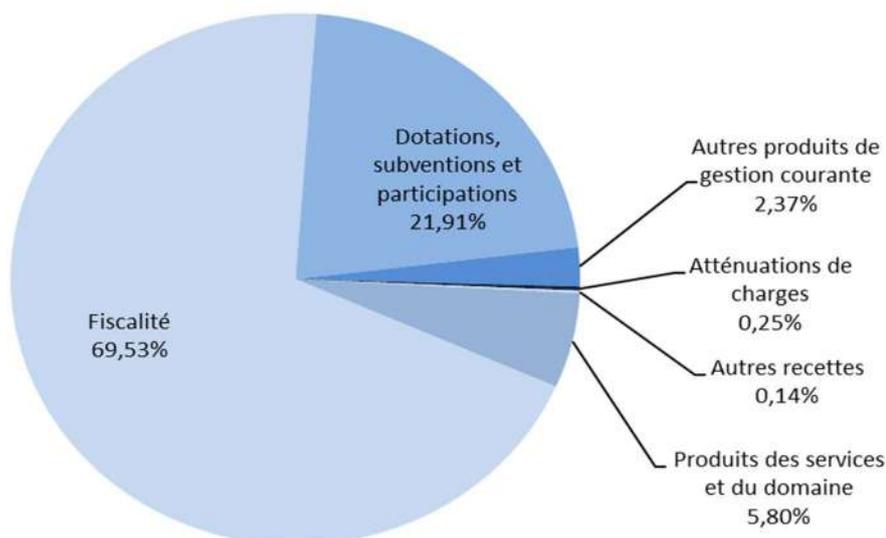
a. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les différentes catégories de recettes de fonctionnement et leur évolution sont présentées ci-après :

	Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	évol CA 2021 / CA 2020
Atténuations de charges	425 809,38	174 416,00	449 787,49	5,63%
Produits divers	14 109 484,14	14 630 118,00	14 901 033,99	5,61%
Fiscalité	125 332 101,87	125 217 100,00	126 824 800,56	1,19%
Dotations et Participations	38 693 844,90	40 513 437,00	39 960 968,52	3,27%
Produits financiers	0,45	1,00	0,40	-11,11%
Produits spécifiques	17 284,00	38 700,00	133 393,40	671,77%
Reprise sur amortissements	0,00	126 500,00	126 500,00	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	178 578 524,74	180 700 272,00	182 396 484,36	2,14%
Opérations d'ordre	1 443 429,06	3 843 208,00	1 703 740,21	18,03%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 443 429,06	3 843 208,00	1 703 740,21	18,03%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	180 021 953,80	184 543 480,00	184 100 224,57	2,27%

En section de fonctionnement, on observe une hausse des recettes de 2,27%, soit un montant de plus de 4 M€ entre 2020 et 2021. Cette augmentation se retrouve sur l'ensemble des postes, mais est plus particulièrement concentrée sur la fiscalité et sur les dotations. En outre, une reprise sur provision a été réalisée à hauteur de 126 500 € concernant un contentieux désormais soldé.

CA 2021 - Recettes réelles de fonctionnement en k€



LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales représentent 69,53% des recettes réelles de fonctionnement. Leur produit s'est élevé à 125,96 M€, en hausse de 2,73%, soit + 3,3 M€ par rapport à 2020. C'est 5,6 M€ de plus que le montant prévu au budget, alors même qu'aucune augmentation de taux n'a eu lieu entre 2020 et 2021.

1

	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021	Compte Administratif 2021	évol CA 21/20
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	22 196 797	22 320 000	20 530 855	-7,51%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 779 712	14 300 000	15 649 369	-0,83%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 489 560	1 460 000	1 549 738	4,04%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 664 790	3 140 000	3 537 169	-3,48%
Fiscalité Entreprises	43 130 859	41 220 000	41 267 131	-4,32%
Taxe d'Habitation (TH)	36 380 981	36 970 000	1 442 655	-96,03%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 510 634	6 560 000	6 421 023	-1,38%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	114 431	115 000	119 322	4,27%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	234 355	235 000	259 415	10,69%
Fiscalité Ménages	43 240 401	43 880 000	8 242 415	-80,94%
rôles supplémentaires CFE TH TFPB TFPNB	711 439		777 466	9,28%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	28 416 777	28 600 000	28 978 362	1,98%
Taxe Locale de Séjour	713 733	600 000	718 726	0,70%
Taxe GEMAPI	1 152 416	1 143 000	1 155 527	0,27%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité	788 089	636 000	861 230	9,28%
Taxe d'Aménagement	1 863 160	1 650 000	3 483 883	86,99%
Fiscalité spécialisée	32 934 175	32 629 000	35 197 728	6,87%
Allocations compensatrices	2 599 461	2 608 100	2 871 948	10,48%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH			37 601 703	
Recettes fiscales et assimilées	122 616 335	120 337 100	125 958 391	2,73%

¹ A noter que la baisse indiquée sur la taxe d'habitation est liée à la réforme de cette dernière, la fraction de TVA perçue en contrepartie est affichée en bas du tableau

Cette très forte hausse est liée à deux dynamiques : majoritairement par le remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales par une fraction de TVA nationale plus importante et par l'augmentation importante de taxe d'aménagement perçue en 2021.

L'année 2021 a ainsi été marquée par l'entrée en vigueur de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. En compensation, l'Eurométropole a perçu une fraction de TVA nationale, dont la dynamique lui a été bénéfique puisque le produit perçu s'est élevé à 37,6 M€, contre 36,4 M€ de TH perçue en 2020. Par ailleurs, l'Eurométropole perçoit toujours une partie de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Panier fiscal 2020 -2021

TASCOM 3,67 M€	TASCOM 3,5 M€
CFE / IFER 23,7 M€	CFE / IFER 22 M€
CVAE 15,8 M€	CVAE 15,65 M€
Allocations compensatrices (AC)	Allocations compensatrices (AC)
AC TH 2,09 M€	AC CFE 2,6 M€
AC CFE 441 k€	AC TF 202 k€
AC TF 39 k€	
TH s/résidence principale 35,2 M€	Fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH 37,6 M€
TH sur résidences secondaires et logts vacants - 1,14 M€	TH sur résidences secondaires et logts vacants - 1,4 M€

Au niveau de la fiscalité des entreprises, les prévisions établies lors du BP 2021 étaient plutôt pessimistes du fait des impacts attendus de la crise sanitaire sur la situation financière des entreprises, avec des pertes estimées à près de 2 M€ par rapport à 2020. Au final, les effets ont été assez limités, les niveaux perçus de CVAE et de TASCOM atteignant presque ceux de 2020.

Concernant la CFE, en réponse aux difficultés des entreprises, la LFI 2021 a entériné la baisse de moitié des valeurs locatives des établissements industriels, compensée par l'Etat. Par conséquent, le produit de CFE apparaît en baisse de 2 M€, quand les allocations compensatrices augmentent d'autant. Pour autant, les allocations compensatrices n'affichent pas cette hausse de 2 M€ de CA à CA puisque des compensations de TH avaient été perçues en 2020 à hauteur de 2 M€ qui ne se retrouvent plus en 2021, la TH ayant été supprimée.

Les autres taxes composant la fiscalité ménages (TFPB, TFPNB et TAFNB) apparaissent en relative stabilité.

En termes de fiscalité spécialisée, la TEOM, dont le taux n'a pas évolué, a exclusivement bénéficié de la dynamique des bases fiscales (+ 1,98%, soit + 562 k€).

La taxe locale de séjour avait été particulièrement impactée par la crise sanitaire en 2020, avec une perte de produit de près de 200 k€ par rapport à 2019 (de 905 k€ à 714 k€). En 2021, on constate que les effets de la crise se font toujours ressentir sur ce secteur, mais n'ont pas aggravé la situation par rapport à l'année précédente (718 k€ de produit collecté en 2021).

La taxe GEMAPI ne bénéficie pas d'une dynamique des bases puisque c'est un produit que le conseil métropolitain vote (1 143 k€ depuis son instauration).

Enfin, concernant la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité et la Taxe d'Aménagement (TA), les produits collectés en 2021 sont en nette hausse par rapport à 2020, particulièrement concernant la TA, le nombre de dossiers traités étant de plus en plus important.

Pour rappel, 50 % du produit de la TCCFE perçu par l'Eurométropole est reversé aux communes concernées, les 50 % restants abondant l'enveloppe globale de la DSC.

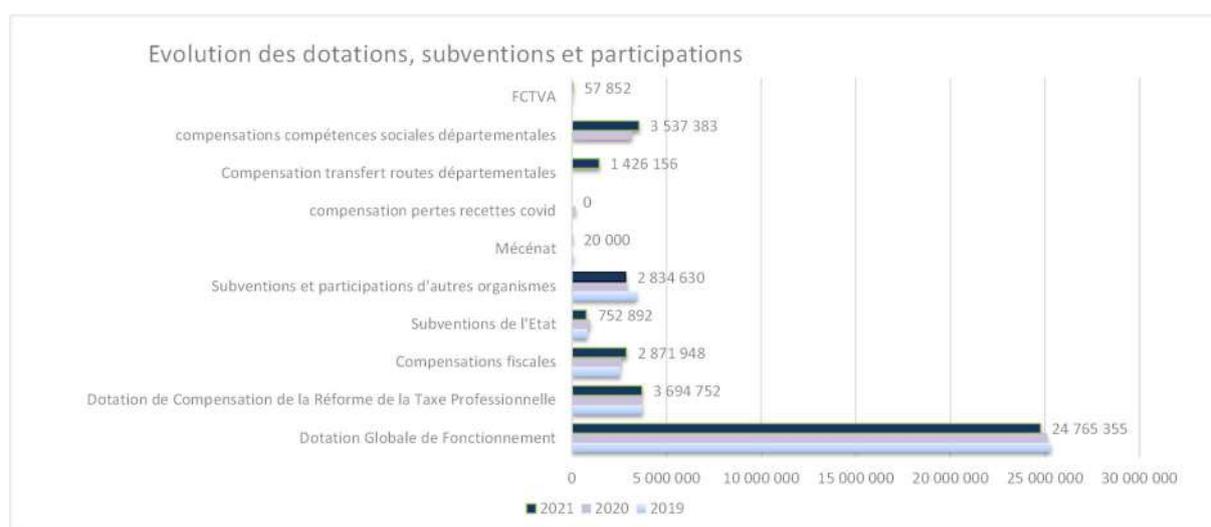
Concernant la taxe d'aménagement perçue par l'Eurométropole au titre des permis de construire déposés après le 1^{er} janvier 2018, elle est également reversée aux communes concernées, mais à hauteur de 90 %. La dépense correspondante est en conséquence également en hausse.

Enfin, le produit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), versé dans le cadre du dispositif de compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle, est identique à 2020 (6,9 M€).

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

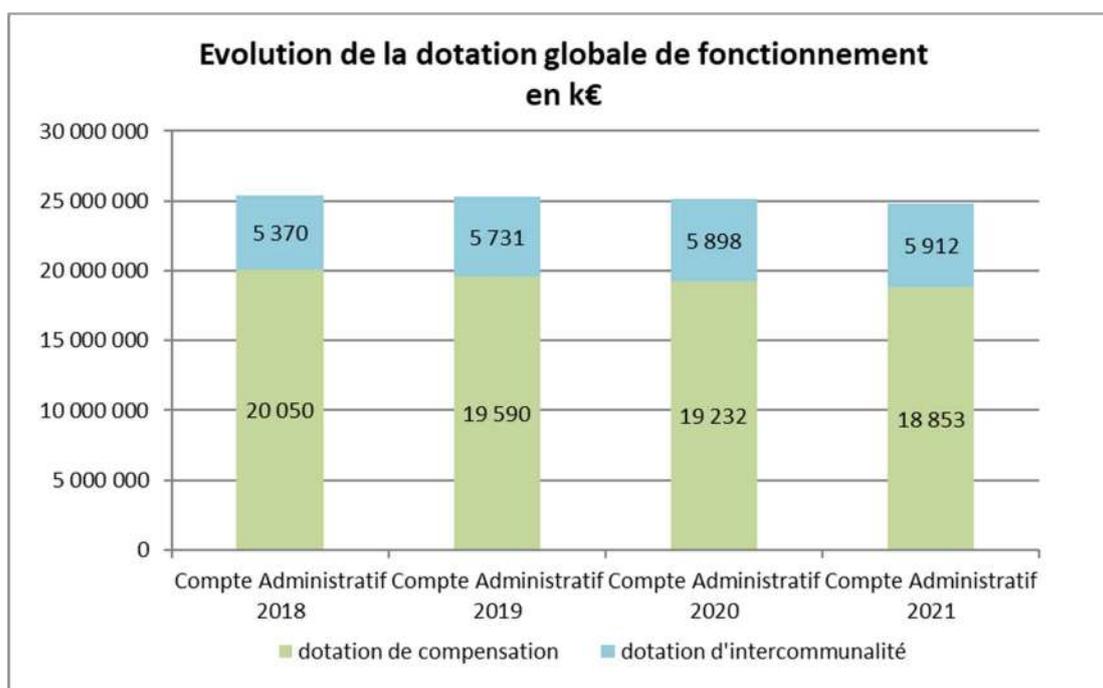
LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations, subventions et participations représentent 21,91 % des recettes réelles de fonctionnement. Leur produit s'est élevé à 39,96 M€, en hausse de 3,27 %, soit + 1,3 M€.



Cette forte progression provient pour l'essentiel de la contribution versée par le département au titre du transfert de la compétence voirie départementale, qui a été reprise par l'Eurométropole au 1^{er} juin 2021 (1 426 156,21 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement, principale recette de cette rubrique, observe quant à elle une diminution de 1,45%, soit - 364 k€ par rapport à 2020, concentrée sur la dotation de compensation (DC), tandis que la dotation d'intercommunalité (DI) augmente. Ces évolutions s'expliquent par le fait que la DC correspond à l'ancienne dotation de compensation versée suite à la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle, qui fait l'objet d'un écrêtement annuel. Concernant la DI, son augmentation est en lien avec la légère hausse de la population constatée entre 2020 et 2021 sur le territoire métropolitain (+ 556 habitants, soit 227 225 en 2021 et + 78 k€).



La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est identique à l'année précédente (3 694 752 €).

Concernant les compensations d'exonérations fiscales, comme vu précédemment, 2,7 M€ ont été perçus au titre de la CFE, notamment suite à l'abaissement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels, et 202 k€ pour les compensations de taxes foncières.

D'autres recettes composent les dotations et participations, notamment :

- les subventions et participations versées par l'Etat ou des organismes qui en dépendent à hauteur de 753 k€. Sont concernés, la cohésion sociale et le logement (168 k€ pour l'OPAH, 60 k€ pour le Plan Pauvreté, 78 k€ pour le Plan Logement d'Abord), le développement durable et l'environnement (32 k€ pour la mise en œuvre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique, 29 k€ pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur certains bâtiments métropolitains), les équipements culturels (94 k€ de la DRAC pour le Conservatoire), la politique agricole (37 k€ au titre du Plan Alimentaire Territorial), et l'aménagement (25 k€

pour la réalisation du schéma de développement des zones d'activités économiques). En outre, l'Etat a financé en partie l'achat de masques par la collectivité depuis 2020, pour un montant total de 310 k€ (dont 222 k€ avaient été rattachés sur l'exercice 2020), soit près de 50% des 620 700 € engagés ;

- les compensations versées à l'Eurométropole suite au transfert des compétences sociales départementales (2,1 M€ pour la prévention spécialisée, 1,3 M€ pour le fonds de solidarité logement et 62 k€ pour le fonds d'aide aux jeunes) ;
- Les subventions et participations de la part d'autres organismes pour 2,8 M€ ; il s'agit notamment du produit résultant des soutiens versés par Citéo pour les écoemballages à hauteur de 2,1 M€, stable par rapport à 2020 ; de subventions européennes pour la mise en place d'une plateforme e-services (230 k€) et pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle afin de protéger les agents dans le contexte de pandémie (masques, gel hydroalcoolique, visières, équipements de protection - 291 k€ sur des dépenses totales évaluées à 755 k€), d'une subvention de 45 k€ du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique pour financer l'achat de matériel spécifique, des recettes relatives à l'Opéra-Théâtre issues des coproductions (45 k€) ;
- Les recettes de Mécénat pour l'Opéra-Théâtre (90 k€) : la nouvelle saison artistique de l'Opéra-Théâtre a été soutenue par 16 entreprises mécènes, membres fidèles du Club-Partenaire, ayant apporté 54 k€ de mécénat financier. Par ailleurs, 8 k€ de mécénat en nature ont permis de donner une visibilité supplémentaire aux spectacles auprès du grand public en s'appuyant sur des entreprises locales (photographies, diffusion de spots publicitaires au cinéma, affichages). Enfin ce sont 28,6 k€ qui ont été valorisés en 2021 auprès de 10 partenaires (presse, club d'entreprises, restaurateurs...).
- La récupération du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie à hauteur de 57 k€.

LES AUTRES PRODUITS

Ils se sont élevés à 14,9 M€ et se composent notamment des produits des services et du domaine (10,6 M€) qui regroupent :

- les remboursements liés aux mises à disposition de personnel auprès notamment de Haganis, de la Ville de Metz, du Centre Pompidou-Metz, du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), d'Inspire Metz ou encore de Bliiida, pour 3,9 M€ ;
- les refacturations de personnel et de frais généraux aux budgets annexes pour 1,6 M€ ;
- les refacturations de frais divers aux communes membres et aux autres organismes (146 k€), concernant l'achat de fournitures spécifiques liées à la crise sanitaire, mais aussi pour d'autres prestations diverses au SERM, à l'ESAL ou encore au SCOTAM ;
- les recettes des équipements culturels pour 813 k€, en légère hausse par rapport à 2020 (780 k€). Il s'agit principalement des frais d'inscription au Conservatoire dont le montant ne varie pas (370 k€), des droits d'entrée et des ventes de produits de la boutique du Musée (20 k€, en baisse de 50 % en raison de la fermeture de l'établissement jusqu'en mai et de la baisse de la fréquentation des scolaires et du nombre d'animations payantes), de la billetterie (396 k€) et des droits de locations de spectacles (5 k€) de l'Opéra-Théâtre. Après une année difficile en 2020, la fréquentation repart à la hausse en 2021 (+ 19 % sur les recettes de

billetterie), sans toutefois encore retrouver le niveau de 2019 (549 k€), l'établissement n'ayant pu rouvrir ses portes qu'au mois de juin 2021, avec jauges, et 2 représentations ayant dû être annulées en novembre ;

- les recettes liées aux droits de stationnement, qui comprennent les recettes des parkings métropolitains (1 528 k€, en hausse de près de 1,3 M€ en raison de la reprise en régie du parking Coislin – de ce fait et en parallèle, les redevances versées par les concessionnaires de parkings sont en baisse) ainsi que le produit du forfait post-stationnement concernant les communes de Metz et Montigny-lès-Metz (856 k€, soit – 321 k€, qui s'explique par une baisse des stationnements sur la voirie) ;
- la redevance spéciale ordures ménagères (823 k€), dont le montant collecté repart à la hausse par rapport à 2020 suite à la suppression de l'allègement spécial de la charge pour les professionnels assujettis décidé en raison du contexte sanitaire. De plus, le nombre de structures assujetties a augmenté (+ 12 %) ;
- les redevances d'occupation du domaine public en matière d'électricité, chauffage et gaz (374 k€) et relatives à l'occupation de la voirie (57 k€) ;
- le produit de la refacturation de la réalisation d'entrées charretières (234 k€) ;
- les redevances d'occupation du domaine public liées à Metz Expo Evènements (58 k€) et au Centre de Congrès (9 k€).

Les autres produits de gestion courante (4,3 M€) sont composés :

- des redevances liées à l'exploitation des parkings, en nette baisse (-1,4 M€) du fait de la reprise en régie du parking Coislin (1,6 M€) ;
- de la vente de produits recyclables (1,3 M€). Après une année 2020 particulière, où ces ventes n'ont représenté que 689 k€ du fait de la suspension des collectes pendant la période de confinement, elles retrouvent leur niveau d'avant crise. Par ailleurs, les prix de reprise affichent des hausses par rapport à 2020 ;
- les redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour l'accomplissement des missions au titre du service public de gaz, électricité et de réseaux de chaleur et de froid urbain (399 k€) ;
- la refacturation à GL Events des charges relatives à l'utilisation du Centre de Congrès Robert Schuman pour 387 k€. Pour rappel, Metz Métropole les réglait dans un premier temps à M3C puis les refacturait au délégataire. Désormais, les factures ne transitent plus par l'Eurométropole, les contrats ayant été modifiés ;
- la refacturation de la taxe foncière à GL Events pour Metz Expo et au Centre Pompidou-Metz (185 k€) ;
- les indemnités des assurances suite à sinistres (180 k€) ;
- le remboursement par Haganis des chèques déjeuner attribués à leur personnel (90 k€) ;
- les redevances d'exploitation versées par les délégataires et concessionnaires dans le cadre des délégations de service public pour 66 k€, dont 30 k€ concernant le Parc des Expositions, 17 k€ pour les redevances « Nœud de Raccordement d'Abonnés » versées par Orange, et 18 k€ pour les redevances liées au crématorium ;
- les recettes liées aux locaux commerciaux du Centre Pompidou-Metz (23 k€), de nouveau en baisse par rapport à 2020 du fait de la minoration des loyers pour tenir compte des périodes de fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Elles sont en légère hausse de 6 % (+24 k€) et concernent des remboursements relatifs à la masse salariale (indemnités journalières, remboursements et régularisations diverses).

LES PRODUITS SPECIFIQUES

Toutes les cessions réalisées par l'Eurométropole, ainsi que les annulations de mandats sur exercices antérieurs sont comptabilisées sur ce chapitre. Pour 2021, il s'agit notamment de la vente d'un terrain pour 102 k€, ainsi que de la cession de véhicules et de matériel informatique et téléphonique.

b. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement (RRI) s'élèvent à 62,71 M€, en diminution de 15,66 % par rapport à 2020.

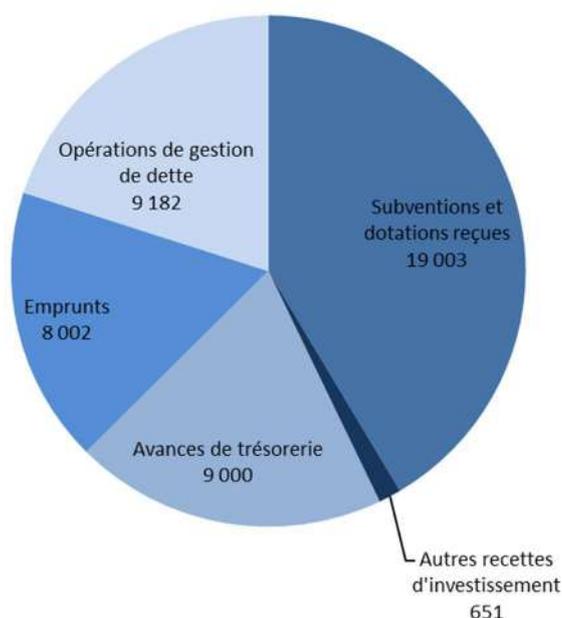
Cette évolution se justifie par une affectation du résultat de l'année précédente moins importante qu'en 2020. En effet, le résultat de l'année 2019 faisait apparaître un important déficit en section d'investissement, nécessitant une affectation de 23 M€. Le résultat cumulé fin 2020 de la section d'investissement a fait apparaître un besoin d'affectation limité à 170 k€.

Les graphiques ci-dessous représentent les différentes catégories de recettes d'investissement, leur évolution et leur niveau d'exécution.

	Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	évol CA 2021 / CA 2020
Dotations, Fonds divers et Réserves	33 024 816,02	11 620 883,91	8 305 402,84	-74,85%
Subventions d'investissement	10 258 495,54	16 104 401,72	10 697 661,46	4,28%
Emprunts et dettes assimilées	11 667 731,82	22 538 810,00	17 204 477,54	47,45%
Immobilisations	0,00	550 000,00	0,00	
Autres recettes d'investissement	3 646 965,96	11 055 360,20	9 631 286,75	164,09%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	58 598 009,34	61 869 455,83	45 838 828,59	-21,77%
Virement de la section d'exploitation	0,00	23 708 780,00	0,00	
Opérations d'ordre	14 632 802,94	16 000 000,00	16 165 342,00	10,47%
Opérations patrimoniales	1 119 996,36	1 212 620,00	701 838,62	-37,34%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	15 752 799,30	40 921 400,00	16 867 180,62	7,07%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	74 350 808,64	102 790 855,83	62 706 009,21	-15,66%

CA 2021 - Recettes réelles d'investissement

en k€



Les subventions, et dotations reçues se sont élevées à 19 M€, soit un montant en légère diminution par rapport à 2020, en excluant l'affectation du résultat. Elles comprennent notamment les recettes liées au FCTVA, à la Taxe d'Aménagement et les subventions perçues.

La recette liée au FCTVA s'est élevée à 4,7 M€ en 2021 contre 8 M€ l'année précédente qui intégrait un important rattrapage de recettes liées à l'exercice 2019 à hauteur de 4,1 M€.

Le produit de la taxe d'aménagement collecté a en revanche presque doublé par rapport à 2020 (3,5 M€) du fait d'un accroissement du nombre de dossiers traités, de même que la part reversée aux communes (2,7 M€).

Les subventions d'investissement sont quant à elles relativement stables (+ 439 k€). Elles comprennent d'une part des subventions perçues pour la réalisation de projets d'investissement et d'autre part des recettes liées aux transferts de compétences.

Au titre des subventions, ont été perçus : 623 k€ de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les travaux et études liés à la compétence GEMAPI, 147 k€ pour la rénovation du Carré de l'escadron sur le plateau de Frescaty et 284 k€ pour la construction d'une passerelle piétons-vélos sur la digue de Wadrineau dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Les recettes liées aux transferts de compétences sont en majorité composées des attributions de compensation versées par les communes dont le montant est identique à 2020 (4,9 M€). Le produit des amendes de police (1,5 M€, soit une baisse de 1,4 M€²), la refacturation à la Ville de Metz des investissements informatiques réalisés par la Direction des Systèmes d'Information mutualisée pour son compte (2 M€) et 947 k€ versés par l'ANAH dans le cadre de la délégation des aides à la pierre concernant la partie parc privé complètent cette partie des subventions d'investissement.

² le produit perçu en année n concernant le volume d'amendes dressées en n-1, cette diminution s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur la circulation et de la crise des gilets jaunes.

Les autres recettes d'investissement apparaissent en forte hausse (+ 6 M€) du fait du remboursement par la SAREMM de deux avances de trésorerie consenties au titre du quartier de l'Amphithéâtre en 2016 et 2017. En outre, suite à la réalisation de travaux effectués pour le compte d'autres collectivités (au titre des maîtrises d'ouvrage déléguées, notamment pour les communes en matière de voirie), l'Eurométropole a perçu 601 k€ de remboursements.

Enfin, en matière d'opérations financières, un emprunt souscrit fin 2020 et destiné à financer divers investissements a été mobilisé sur l'exercice 2021 à hauteur de 8 M€. De même, 9 M€ correspondant à des opérations relatives aux contrats long terme renouvelables (faisant également l'objet d'une inscription à due concurrence en dépenses) ont été réalisés dans le cadre de la gestion de trésorerie, sans impact sur l'encours de dette.

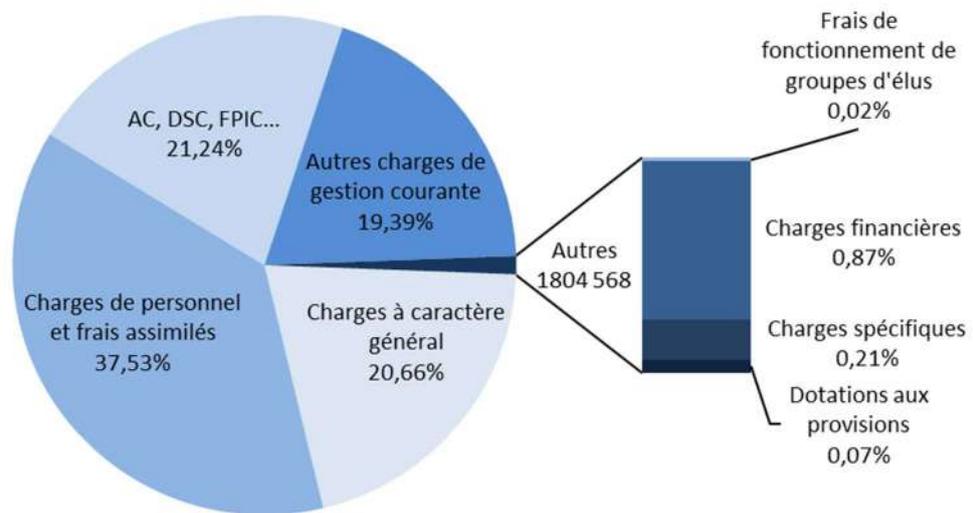
2. UNE EVOLUTION STABLE DES DEPENSES

a. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les différentes catégories de dépenses de fonctionnement et leur évolution sont présentées dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	évol CA 2021 / CA 2020
Charges à caractère général (011)	34 355 853,08	36 257 393,16	31 885 329,98	-7,19%
Charges de personnel et frais assimilés (012)	55 439 338,04	58 388 515,00	57 915 170,43	4,47%
Reversement (AC, DSC, FPIC ...) (014)	33 344 646,83	33 243 000,00	32 772 518,51	-1,72%
Autres charges de gestion courante (65)	30 090 550,50	31 401 450,00	29 923 854,23	-0,55%
Frais de fonctionnement de groupes d'élus (6586)	5 391,82	200 000,00	30 163,31	459,43%
Charges financières (66)	1 364 609,57	1 570 000,00	1 335 448,63	-2,14%
Charges spécifiques (67)	580 348,84	365 388,00	329 118,20	-43,29%
Dotations aux provisions (68)	550 000,00	266 000,00	109 838,00	-80,03%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	155 730 738,68	161 691 746,16	154 301 441,29	-0,92%
Opérations d'ordre	14 632 802,94	39 708 780,00	16 165 342,00	10,47%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 632 802,94	39 708 780,00	16 165 342,00	10,47%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	170 363 541,62	201 400 526,16	170 466 783,29	0,06%

CA 2021 - Dépenses réelles de fonctionnement en %



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 154 301 441 €. Elles ont diminué très légèrement de 0,92% entre 2020 et 2021. Elles restent toutefois supérieures de 1 % par rapport à 2019, et elles ne varient pas uniformément selon les postes de dépenses.

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 38 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se sont élevées à 57,92 M€, en hausse de 4,47 %, soit + 2,48 M€ par rapport à 2020. Le taux d'exécution s'élève à 99,19 % du budget total voté.

Trois mesures statutaires ont impacté à la hausse la masse salariale :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- le protocole national « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) ;
- l'indemnité de fin de contrat, prévue par la loi de transformation de la fonction publique (+ 41 k€).

Ensuite, une indemnisation exceptionnelle de 5 jours maximum du compte épargne temps a été mise en place. Dans le cadre du renforcement de la politique d'action sociale et de santé de la collectivité à l'égard de son personnel, la Métropole a procédé à l'alignement par rapport à la Ville de Metz de sa participation pour les conventions santé et prévoyance souscrites par les agents, de même qu'elle a procédé à la création d'un service de médecine préventive internalisée.

Enfin, l'Eurométropole de Metz a renforcé les moyens humains de ses politiques publiques. Le transfert de la compétence voirie au 1^{er} juin 2021 s'est notamment accompagné d'un transfert des agents

départementaux à l'Eurométropole même si les coûts supplémentaires sont compensés en recette par une dotation versée par le département.

L'année 2021 a également vu le renforcement de l'encadrement intermédiaire à la direction des déchets.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général représentent 21 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se sont élevées à 31,89 M€, soit une baisse importante de 7,19 %, soit -2,4 M€ par rapport à 2020.

Le taux d'exécution de ce poste est de plus relativement faible à 87,94 % du budget total voté.

Cette baisse s'explique tout d'abord par les dépenses exceptionnelles passées en 2020 pour faire face à la situation de crise sanitaire, notamment pour équiper la collectivité et ses agents en matériel de protection spécifique (masques, produits d'entretien...), pour son compte mais également pour celui d'autres communes et satellites, pour un total de 818 k€, tandis que ces achats n'ont représenté que 18 k€ en 2021.

Par ailleurs, des économies importantes ont été réalisées concernant les charges et loyers. En effet, le déménagement du siège de la collectivité au sein de la Maison de la Métropole en novembre 2020, conjugué à la fin des travaux sur le site de Teilhard de Chardin qui ont nécessité la location de locaux en 2020 pour loger les services concernés pendant leur réalisation, font apparaître une baisse des dépenses de 1 M€.

En matière de gestion des déchets, des négociations avec Haganis sur les tarifs pratiqués pour l'incinération des déchets ont permis également une baisse des dépenses d'environ 1 M€.

Enfin, les charges relatives au Centre de Congrès Robert Schuman, précédemment réglées par l'Eurométropole puis refacturées au délégataire représentent une baisse de 496 k€ d'une année sur l'autre. En effet, depuis 2021, elles sont payées en direct par ce dernier. A noter que des recettes ont été comptabilisées en 2021 concernant ces opérations, il s'agit de la refacturation des charges pour l'année 2020 tandis que les dépenses corrélatives ont été réglées sur le précédent exercice.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces dépenses s'élèvent à 29,92 M€ en 2021 et sont relativement stables par rapport à 2020 (30,09 M€ soit - 167 k€ et -0,55 %). Elles représentent 19 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont principalement composées des subventions et contributions versées par l'Eurométropole à divers organismes, notamment au SDIS (8,6 M€), au Centre Pompidou-Metz (5,15 M€), à Inspire Metz (2,8 M€), à l'ESAL (2,1 M€), à l'AGURAM (1,57 M€) au SCOTAM (338 k€), à l'ONM (300 k€) ou encore au Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain (278 k€). Les indemnités, cotisations et frais divers versés aux élus sont également comptabilisés au sein de ce chapitre (1,1 M€).

LES AUTRES DEPENSES

Les atténuations de produits se composent principalement des AC, de la DSC et du FPIC et sont stables par rapport à 2020 (cf. partie 1 A. 4).

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus ont représenté 30 k€ pour les frais de personnel des collaborateurs de groupes.

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts de la dette (1 335 k€), en très légère diminution par rapport à 2020 (1 365 k€ soit - 2,25 %) malgré le démarrage du remboursement de l'emprunt de 8 M€ souscrit en 2020. Cela s'explique par la structure du remboursement des emprunts qui comprend des échéances d'intérêts dégressives d'année en année.

Les charges spécifiques regroupent les annulations de titres sur exercices antérieurs et se sont élevées à 329 k€ en 2021, soit en baisse de 251 k€ par rapport à 2020.

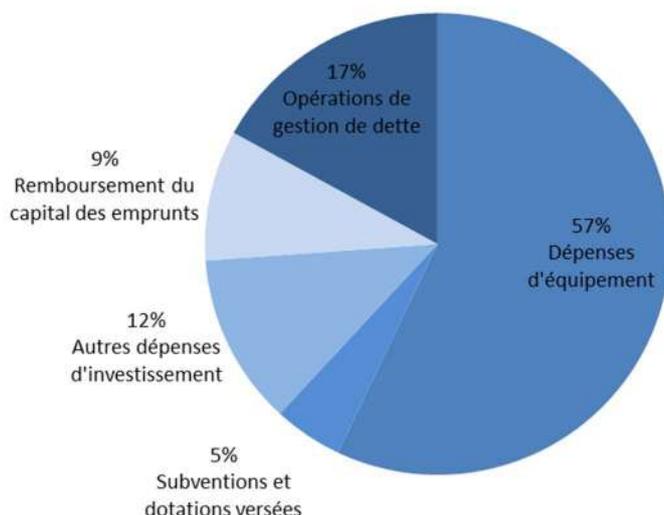
Enfin, les dotations aux provisions se sont élevées à 110 k€ avec la constitution de deux provisions : l'une pour un contentieux relatif au personnel à hauteur de 95 k€, l'autre de 15 k€ pour des risques d'impayés.

b. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	évol CA 2021 / CA 2020
Immobilisations incorporelles (chap 20)	2 690 260,86	6 298 736,74	3 316 141,33	23,26%
Subventions d'équipement versées (chap 204)	6 748 630,74	12 448 896,50	4 103 689,11	-39,19%
Immobilisations corporelles (chap 21)	12 200 312,87	27 028 943,97	13 543 829,58	11,01%
Immobilisations en cours (chap 23)	12 463 689,27	17 080 126,13	11 515 004,09	-7,61%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	34 102 893,74	62 856 703,34	32 478 664,11	-4,76%
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	1 570 874,11	2 810 000,00	2 745 180,94	74,75%
Subventions d'investissement (chap 13)	42 770,73	50 000,00	0,00	-100,00%
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)	17 025 981,77	16 111 500,00	14 898 318,52	-12,50%
Participations et créances rattachées (chap 26)	0,00	2 358 010,00	2 231 000,00	
Autres immobilisations financières (chap 27)	3 853 202,59	3 250 318,00	3 250 000,00	-15,65%
Opérations sous mandat (chap 45)	928 952,16	2 792 837,16	1 343 711,89	44,65%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	57 524 675,10	90 229 368,50	56 946 875,46	-1,00%
Opé. d'ordre de transferts entre sections (chap 040)	1 443 429,06	3 843 208,00	1 703 740,21	18,03%
Opé. Patrimoniales (chap 041)	1 119 966,36	1 212 620,00	701 838,62	-37,33%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 563 395,42	5 055 828,00	2 405 578,83	-6,16%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60 088 070,52	95 285 196,50	59 352 454,29	-1,22%

CA 2021 - Dépenses réelles d'investissement

en k€



Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 56 946 875 € en 2021, soit en légère diminution de 1 % par rapport à 2020. Cependant, leur niveau reste bien en deçà de celui de 2019 (65 342 800 €), dont le niveau élevé s'expliquait par la construction de la Maison de la Métropole qui avait mobilisé 12,6 M€. Les années suivantes, le montant pour ce projet s'élevait à 5 M€ en 2020 et 2,4 M€ en 2021.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT – 32,5 M€ - 57 %

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 32 478 664 € en 2021, en baisse de 4,76 % soit -1,6 M€ qui s'explique principalement par l'achèvement de la Maison de la Métropole. C'est la compétence voirie qui mobilise la majeure partie des crédits (11,2 M€), ainsi que les services supports (8 M€, dont 3,9 M€ pour les systèmes d'information et 2,4 M€ pour la finalisation des travaux de la Maison de la Métropole, notamment le solde de travaux et l'achat de mobilier). On peut également citer le plan de conteneurisation des déchets qui s'est poursuivi à hauteur de 2,6 M€, la compétence habitat – logement social qui a mobilisé 1,5 M€ via le versement de subventions pour la construction de logements, l'aménagement d'une aire de grand passage et l'extension d'une aire préexistante pour 1,1 M€, ou encore les travaux liés aux réseaux d'assainissement (1,9 M€).

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES – 2,7 M€ - 5%

Ces dépenses sont uniquement constituées du reversement de la taxe d'aménagement aux communes, en nette hausse par rapport à 2020 (+1,2 M€) en lien avec l'augmentation du nombre de demandes de permis de construire.

LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS – 5,2 M€ - 9 %

Le remboursement des échéances du capital des emprunts s'est élevé à 4 M€ en 2021, en baisse par rapport à 2020 (-1,28 M€) qui s'explique principalement par le remboursement anticipé, en 2020, d'un emprunt de 1,5 M€ conclu pour le Centre de Congrès devenu sans intérêt suite à la participation du Département à l'opération. De plus, 490 k€ sont comptabilisés au titre d'une provision semi-budgétaire afin d'anticiper le remboursement d'un emprunt obligataire conclu en 2013. La dernière échéance de la provision sera effectuée en 2022.

Enfin, ce chapitre regroupe également le remboursement des cautions versées pour les composteurs ainsi que pour les aires d'accueil des gens du voyage (9 k€).

LES OPERATIONS DE GESTION DE DETTE – 9,7 M€ - 17 %

Elles correspondent à deux contrats de prêt dits « crédits long terme reconstituables », qui offrent la possibilité de pratiquer de manière infra annuelle des remboursements de capital afin de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutile au regard de notre niveau de trésorerie.

LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – 6,8 M€ - 12 %

Ce regroupement comprend notamment les participations de l'Eurométropole au capital de certains organismes. En 2021, ces dépenses se sont élevées à 2,2 M€, dont 2 M€ ont permis de participer au renforcement des fonds propres de l'OPH de Metz Métropole, consécutivement à la décision prise dans le cadre du plan de redémarrage 2020 puis 180 k€ pour la participation de l'Eurométropole au capital de la SEM Eurométropole de Metz Habitat nouvellement créée, et enfin 50 k€ pour la participation à la SPL Chambley et Madine chargée de la gestion des sites du lac de Madine et de l'aérodrome de Chambley.

Le budget principal consent une avance au budget annexe Zones en régie destinée à couvrir les dépenses d'aménagement qui s'est élevée à 3,25 M€ en 2021 (contre 2,4 M€ en 2020).

L'Eurométropole réalise également des opérations pour le compte de tiers, principalement des communes. Dans les faits, la Métropole effectue la totalité des travaux et le tiers lui rembourse la part de travaux relevant de sa compétence.

Ces opérations se sont élevées à 1,3 M€ en 2021, dont la majeure partie concerne les travaux de voirie effectués par l'Eurométropole pour le compte de communes membres (541 k€). Deux opérations de ce type ont également été réalisées pour des travaux en lien avec la compétence GEMAPI pour le compte des communes d'Augny et de Moulins-lès-Metz (371 k€). Enfin, ce chapitre comprend également les travaux de réhabilitation partielle du Fort de Queuleu (432 k€).

PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évolution des dépenses et recettes pour chaque politique publique est détaillée ci-après selon les trois grandes priorités métropolitaines :

- la cohésion sociale et territoriale
- la transition écologique et énergétique
- le développement économique et l'attractivité du territoire.

Un dernier paragraphe aborde les moyens mis en œuvre pour le pilotage de l'Eurométropole et les flux financiers avec les communes.

En k€

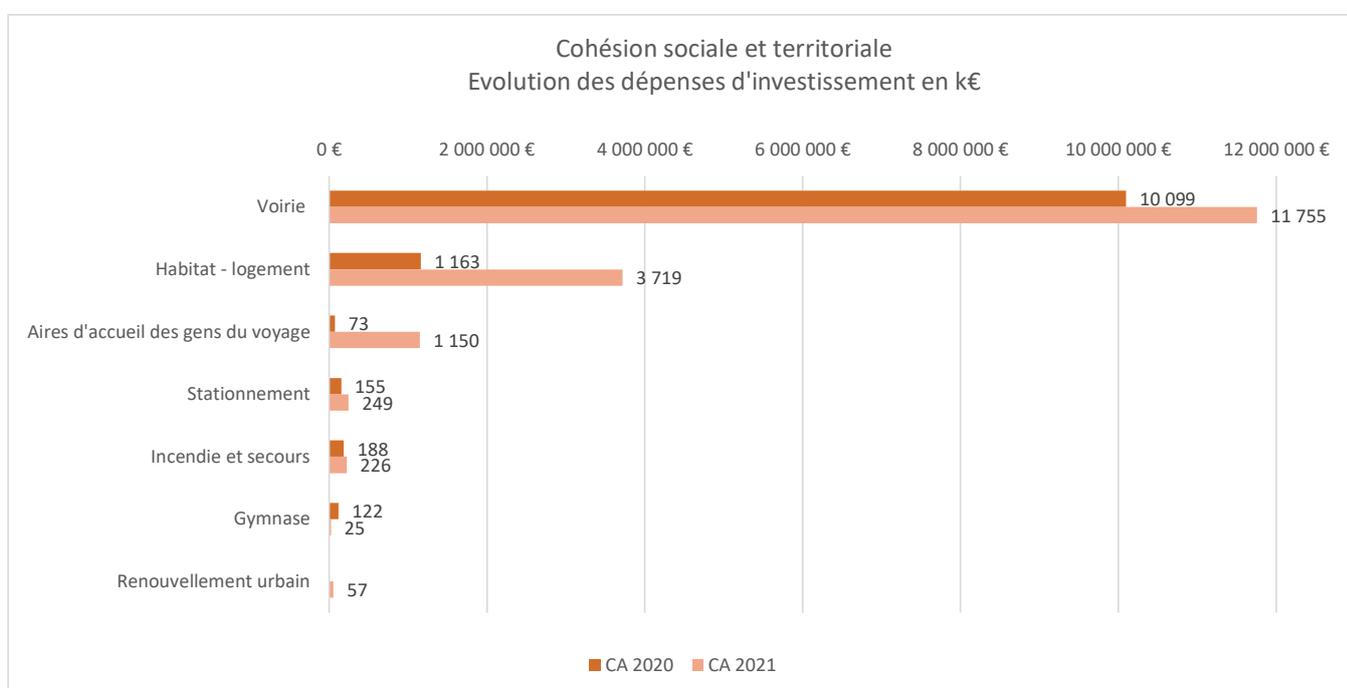
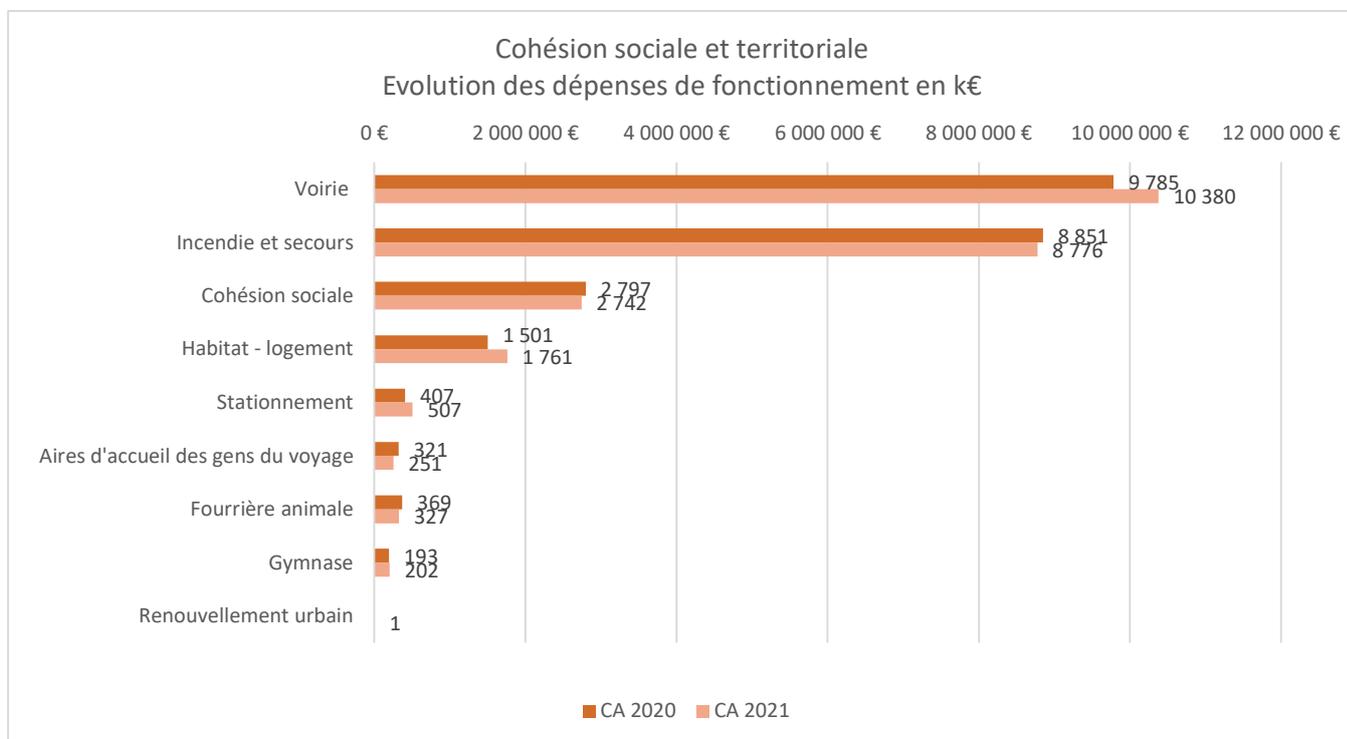
	CA 2020		CA 2021	
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	24 224	8 113	24 945	9 827
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	33 085	38 435	32 820	39 509
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE	33 424	3 412	32 822	3 567
PILOTAGE DES RESSOURCES	64 998	128 619	63 714	129 493
TOTAL	155 731	178 579	154 301	182 396

En k€

	CA 2020		CA 2021	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	11 800	3 516	17 181	2 833
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	5 882	387	7 235	1 175
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE	11 772	3 234	6 455	9 191
PILOTAGE DES RESSOURCES	28 071	51 461	26 076	32 640
TOTAL	57 525	58 598	56 947	45 839

A. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Cette priorité regroupe les actions permettant le développement harmonieux du territoire de l'Eurométropole, l'épanouissement et la sécurité de ses habitants.



Les crédits consacrés à cette politique se sont élevés à 42,1 M€ fonctionnement et investissement confondus, en hausse de près de 6 M€, concentrée sur la voirie, ainsi que sur l'habitat – le logement et les aires d'accueil des gens du voyage en investissement.

En matière de **voirie et espaces publics**, la hausse constatée des crédits de fonctionnement est en lien avec le transfert de la voirie départementale au 1^{er} juin. Pour rappel, les coûts supplémentaires sont compensés par une dotation versée par le département.

Les dépenses d'investissement présentent une augmentation de 1,7 M€, en grande partie liée à l'exécution du plan de redémarrage voté en septembre 2020 (1,5 M€ pour cette politique), engagé en 2020 mais dont la mise en œuvre s'est en grande partie déroulée en 2021. Les réalisations ont porté sur la réfection de chaussées (850 k€), le remplacement des luminaires sur les zones d'activité (448 k€) ainsi que sur le remplacement de la passerelle de la macabée à Metz. Construite en 1985, elle est remplacée par un nouvel ouvrage pour un montant global de 450 k€ dont 174 k€ payés en 2021. Par ailleurs, l'Eurométropole a intégré au 1^{er} juin les routes départementales dans son patrimoine, soit 287,68 km de routes, 163 ouvrages et 21 bassins hydrauliques. Dès le transfert effectif, l'Eurométropole a procédé à des remises en état urgentes de routes dans les secteurs de Marly, Pouilly et Peltre pour un montant de 686 k€.

En lien avec les espaces publics, les crédits dédiés au **stationnement** sont en hausse de 100 k€. La reprise en régie du parking Coislin a généré des recettes supplémentaires (+ 1,1 M€), mais aussi des charges qui de ce fait ne sont plus assumées par le délégataire (209 k€ de charges et de prestations d'entretien). Les travaux du parking de l'amphithéâtre se sont achevés et ce dernier est entré en service en 2021 (+ 24 k€). En investissement, le plan de redémarrage a mobilisé 240 k€ pour l'aménagement d'un parking de covoiturage à Fey.

La hausse des dépenses de fonctionnement consacrées à **l'habitat et au logement** correspond à une augmentation des versements dans le cadre du fonds de solidarité logement, qui avait mobilisé moins de crédits en 2020 s'agissant de la première année d'exercice de la compétence par la Métropole. En investissement, l'augmentation est plus importante (+ 2,6 M€) du fait de la participation au renforcement des fonds propres de l'OPH à hauteur de 2 M€, décidée également dans le cadre du plan de redémarrage 2020. Par la suite, une Société d'Economie Mixte a été créée avec une filiale de la Caisse des Dépôts avec l'objectif de fusionner ensuite avec l'OPH ; l'Eurométropole a participé à hauteur de 180 k€ au capital de cette SEM. Enfin, la collectivité gère la délégation des aides à la pierre depuis le 1^{er} janvier 2021 et à ce titre, 431 k€ d'aides ont été versées, financées par une recette équivalente en provenance de l'ANAH.

Les crédits dédiés à la compétence **cohésion sociale** restent stables. Elle regroupe en grande partie les compétences sociales transférées par le département en 2020, à savoir la prévention spécialisée (2,1 M€) et le fonds d'aide aux jeunes (67 k€), compensées intégralement en recettes. En outre, 35 k€ ont été consacrés au développement du plan pauvreté. Quant aux actions dans le domaine de la politique de la Ville, elles ont mobilisé 68 k€ et ont porté sur trois orientations : favoriser l'accès aux droits, développer les pratiques culturelles et encourager les actions de culture solidaire, construire et diversifier les parcours de formation et d'insertion professionnelle.

En matière de **renouvellement urbain**, compétence métropolitaine depuis le 1^{er} mars 2020, des études ont été engagées et amorcées, notamment sur les secteurs de Bellecroix et de la Patrotte, mais d'autres projets ont été revus pour prendre mieux en compte le souhait des habitants des quartiers et sont reportés en 2022, expliquant un taux de réalisation faible en investissement (16 %).

La compétence **aires d'accueil des gens du voyage** a vu ses moyens fortement augmenter en investissement, en lien avec la nécessaire mise en conformité avec le schéma départemental du 22 décembre 2017. Ainsi, 973 k€ ont été consacrés à la création d'une aire de grand passage définitive sur le site de Tournebride à Moulins-lès-Metz. La création d'une deuxième aire à Metz ainsi que l'agrandissement de celle de Marly-Montigny ont été amorcés (148 k€) et les travaux se poursuivront en 2022.

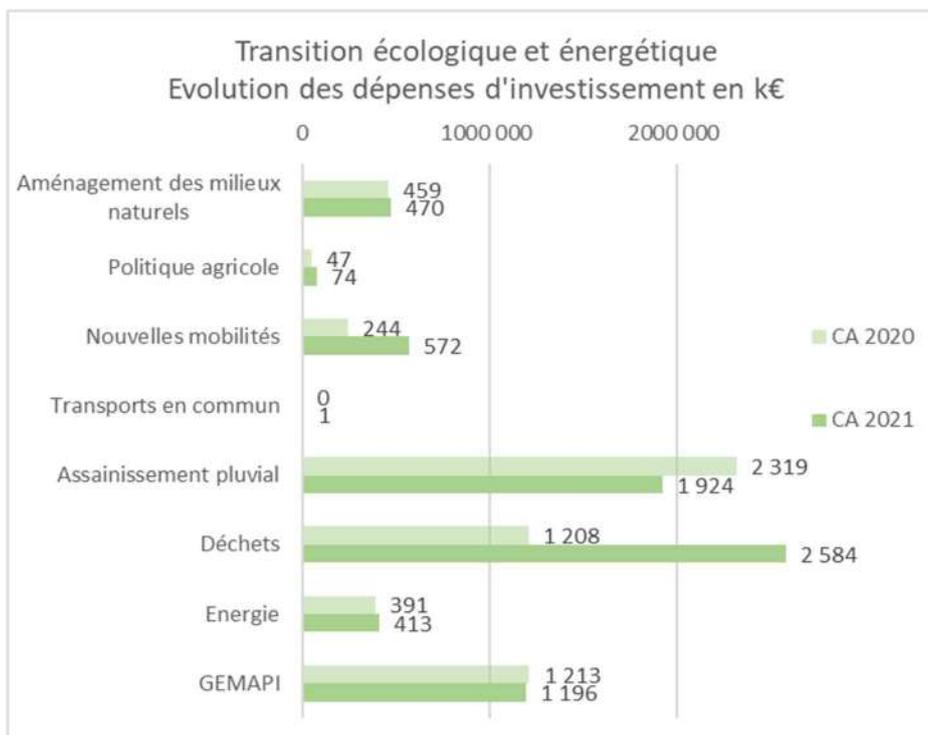
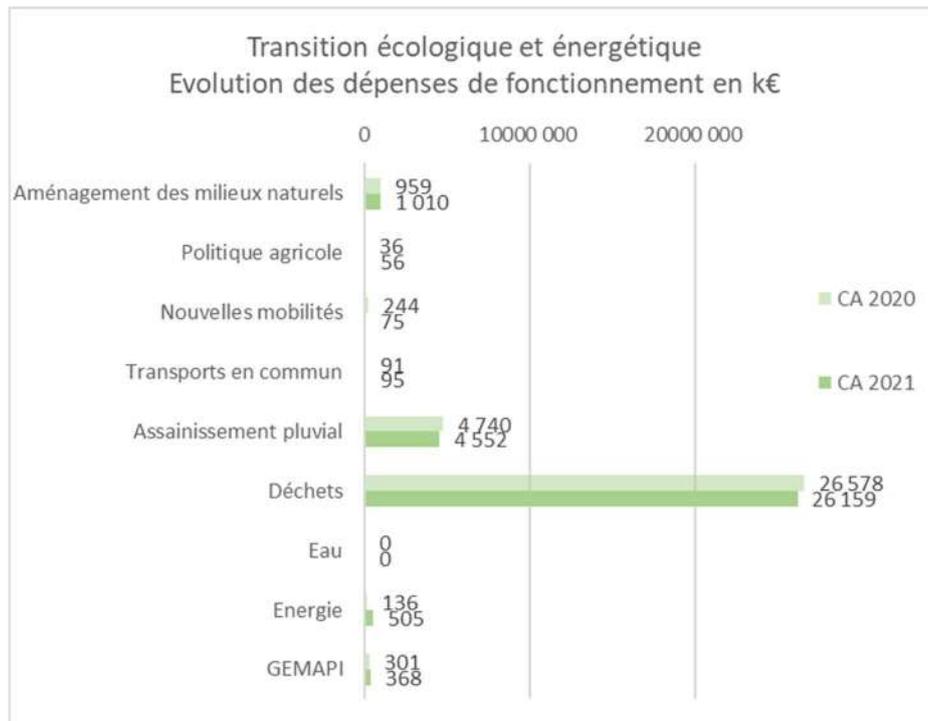
La contribution au SDIS a fait l'objet d'une légère augmentation concernant la compétence **incendie et secours** (8,58 M€ contre 8,57 M€ en 2020 soit +0,2 %) indexée sur l'indice des prix. Les dépenses pour l'entretien et le contrôle annuel des poteaux incendie se sont élevées à 76 k€ et le remplacement de ces derniers à 226 k€ en investissement.

Les dépenses concernant le **gymnase du Val Saint-Pierre** sont en très légère hausse en fonctionnement, elles concernent les charges ainsi que la masse salariale qui lui est dédiée. En investissement, après 122 k€ de travaux divers sur l'équipement en 2020, les besoins ont été moindres en 2021.

Enfin, la diminution de 42 k€ des crédits de fonctionnement pour la **fourrière animale** est liée à la conclusion d'un nouveau marché délégué à un nouveau prestataire depuis mars 2021, la SPA.

B. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

La lutte contre le réchauffement climatique est l'une des plus grandes responsabilités du 21^{ème} siècle qui incombe à l'humanité. C'est pourquoi l'Eurométropole de Metz met au cœur de ses préoccupations la transition écologique et énergétique du territoire.



La compétence **collecte et traitement des déchets** est celle qui mobilise les sommes les plus importantes au sein de cette politique. En effet, l'Eurométropole assure, par ses moyens propres ou via sa régie Haganis, la collecte et le traitement de plus de 120 000 tonnes de déchets par an. Les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 419 k€ (soit -1,6 %) qui fait notamment suite à la négociation avec le prestataire Haganis concernant les tarifs d'incinération des déchets (environ - 1 M€). D'autres dépenses sont en revanche en hausse par rapport à 2020, notamment le coût de traitement des encombrants en lien avec la hausse du volume collecté (+ 116 k€), le recours à l'intérim (+ 133 k€) lié aux difficultés de recrutement, le coût du carburant (+ 70 k€) ou encore le lavage des bacs et claustres (+ 48 k€) et l'acquisition d'équipements de protection individuelle (+ 19 k€). De plus, une annulation de rattachement de recettes sur l'exercice 2020 concernant la vente d'écoemballages qui avait été surestimée s'est traduite par une dépense de régularisation à hauteur de 399 k€.

En investissement, la hausse des dépenses de près de 1,4 M€ s'explique par un très faible niveau d'investissement en 2020 du fait de la crise sanitaire. Ainsi, la conteneurisation des déchets a mobilisé 2,5 M€ de crédits en 2021 contre 1 M€ en 2020. Il s'agit principalement de l'acquisition de véhicules de collecte ainsi que de la mise en place de PAVE notamment sur les communes de Metz, Ars-sur-Moselle, Mey, Chesny, Saint-Julien-lès-Metz et Lorry-lès-Metz.

En matière d'**assainissement pluvial**, outre la contribution versée à Haganis pour assurer l'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales (dont le montant est identique à 2020 - 2,2 M€), les dépenses de fonctionnement concernent principalement les mises à disposition de personnel à Haganis, dont le montant diminue chaque année suite aux départs en retraite ou aux mutations des agents concernés (-148 k€). En dépenses d'investissement, 138 k€ ont été dédiés à des études et 1,8 M€ à des travaux, notamment sur les communes de Metz, Augny, Méclevues, Marieulles-Vezon, Le Ban-Saint-Martin, Montigny-lès-Metz, Marly et Ars-sur-Moselle.

La compétence **GEMAPI**, du ressort métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2018, observe une hausse de 67 k€ de ses moyens de fonctionnement. L'essentiel de ces crédits est composé des cotisations aux divers syndicats intervenant dans ce domaine. L'augmentation correspond au rattrapage d'une cotisation qui n'avait pas été réglée à l'un d'eux au titre de l'année 2018. En investissement, une importante phase de travaux a été lancée (672 k€) avec notamment la restructuration du ruisseau de la Ramotte à Augny, du ruisseau Saint-Pierre, l'aménagement hydraulique du ruisseau Lanceumont à Méclevues ou encore la mise en place de pièges à sédiments à Saint-Julien-lès-Metz. Par ailleurs, 153 k€ ont été consacrés à des études sur le ruisseau de Saulny-Woippy mais aussi pour la réalisation d'un inventaire des zones humides. Enfin, deux maîtrises d'ouvrage déléguées ont été réalisées pour les communes d'Augny et Moulins-lès-Metz pour l'aménagement de berges et du ruisseau de Montvaux.

Si les dépenses concernant les **nouvelles mobilités** baissent en fonctionnement (dû notamment à une dépense exceptionnelle en 2020), elles font plus que doubler en investissement (+ 378 k€). En fonctionnement, 47 k€ ont servi à assurer l'animation d'une vélo-école, 16 k€ à l'acquisition d'outils de suivi et de promotion de l'activité cyclable, et une subvention de 10 k€ a été versée à l'association « Prenons le guidon ».

En investissement, on note la pérennisation des pistes cyclables mises en œuvre à la fin du premier confinement sur les rues Jules Lagneau et l'axe Charlemagne / Pasteur à Metz, la réalisation de nouvelles voies vertes avec la finalisation de la liaison Marly / Pournoy-la-Chétive et l'aménagement

de liaison Ponts des Morts – square du Luxembourg, et la création de pistes cyclables dans le cadre des opérations de requalification de voirie comme sur la rue Lothaire à Metz. Au final, 572 k€ ont été consacrés en 2021 à la création de voies cyclables dédiées (hors requalifications de voiries et carrefours). A cela s'ajoute une part importante des 1 700 k€ consacrés à des requalifications de voirie et à la sécurisation de carrefours au bénéfice du vélo (Charlemagne, Pasteur, Lothaire, carrefours Abel / Nancy, carrefour Toul / Peltre / Argonne).

Les crédits sont en hausse par rapport à 2020 en ce qui concerne ***l'aménagement des milieux naturels***. Cette compétence regroupe notamment les actions menées sur le Mont Saint-Quentin, projet qui a mobilisé 401 k€ de crédits en investissement, notamment pour la réfection de la route des carrières de Plappeville ainsi que pour la mise en sécurité du site, et des participations ont été versées à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est pour la réalisation de certains travaux. Les dépenses de fonctionnement (28 k€) concernent la gestion du site, notamment l'achat de matériel divers, mais également la surveillance de celui-ci avec le recours à une société de gardiennage ainsi qu'à une brigade verte afin d'assurer la médiation avec les usagers.

Les dépenses de fonctionnement regroupent en grande partie les crédits dédiés à la masse salariale (917 k€). On peut également citer concernant cette compétence l'élaboration de la trame verte bleue noire (60 k€), le partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (17 k€) ainsi qu'avec la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC – 7 k€).

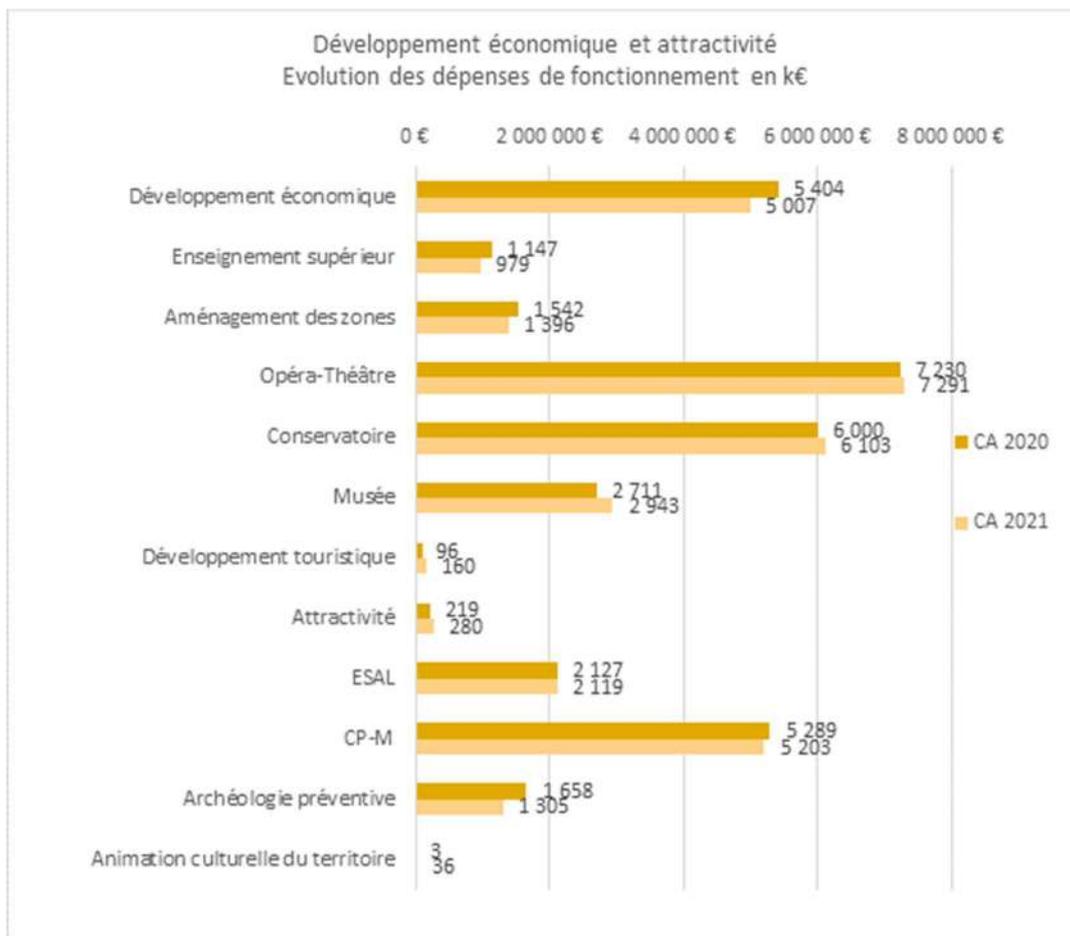
L'augmentation des moyens de fonctionnement dédiés à ***l'énergie*** (+ 369 k€) est due à la conclusion d'un nouveau partenariat avec l'ALEC destiné à la mise en œuvre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE), d'un montant de 1 M€ sur 3 ans (325 k€ en 2021). Une campagne de communication sur la rénovation énergétique a été menée en parallèle (26 k€). En investissement, les extensions de réseaux ont représenté 233 k€ (soit + 91 k€ par rapport à 2020), 126 k€ ont permis l'élaboration du schéma directeur des énergies et 56 k€ ont été consacrés aux études pour le déploiement de la filière hydrogène.

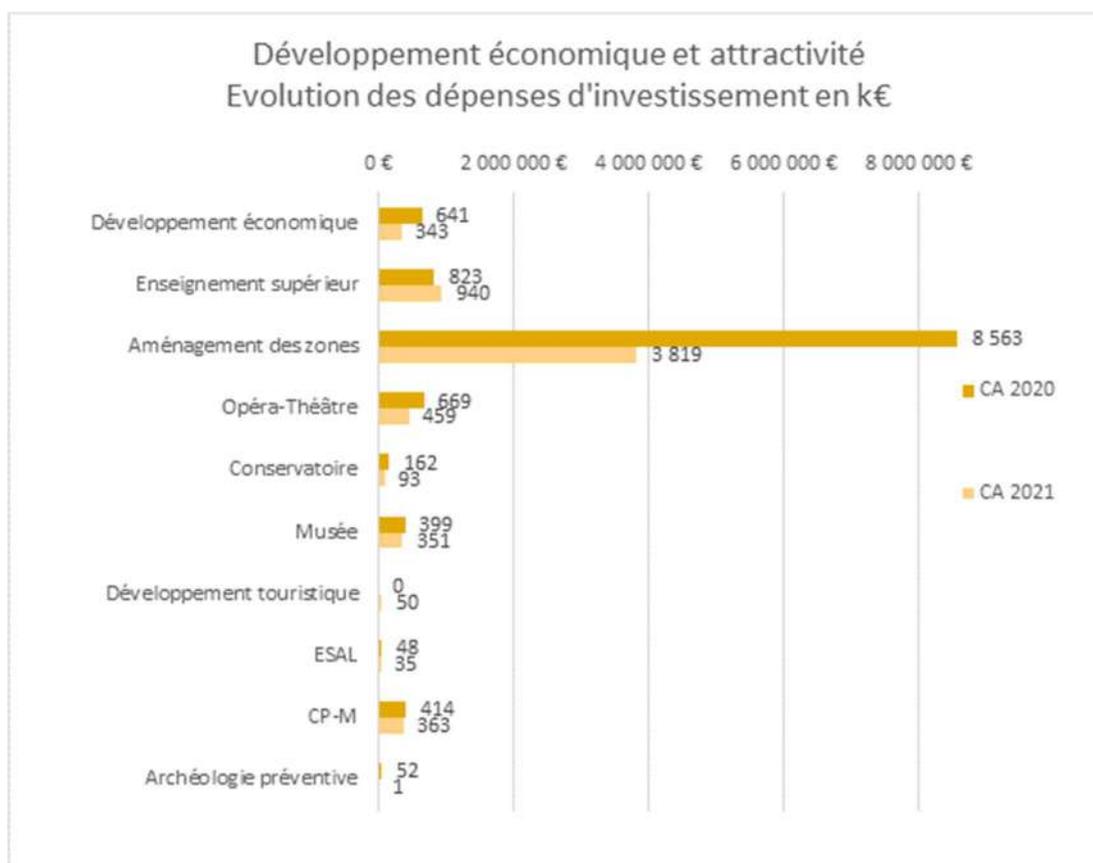
En matière d'***agriculture***, 28 k€ ont été consacrés à la tenue du salon Agrimax, notamment via le versement d'une subvention de 25 k€ pour l'organisation des concours d'animaux. Une subvention de 16 k€ a également été versée à la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec cette dernière pour la mise en œuvre de la politique agricole et alimentaire métropolitaine. En outre, le développement du projet d'agrobiopôle s'est poursuivi (11 k€) avec la réalisation d'études de sols. Ce projet a également mobilisé 74 k€ de crédits en investissement, dont 38 k€ pour la réalisation du projet alimentaire territorial et 20 k€ pour l'espace test agricole. Par ailleurs, le versement d'une subvention de 64 k€ à l'association « Partage ton frigo » n'a pu être réalisé en 2021 mais est reporté en 2022.

Enfin, 95 k€ ont été consacrés à l'entretien des espaces verts situés dans le périmètre des ***voiries Mettis*** réalisé par la Ville de Metz.

C. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'Eurométropole de Metz investit pour développer sa capacité à attirer de nouvelles populations et de nouvelles activités économiques permettant de créer des emplois.





Cette politique a été particulièrement touchée par la crise sanitaire, notamment les établissements culturels qui ont été fermés au public pendant presque la moitié de l'année 2021, de même que les activités de tourisme. Si ce phénomène se constate surtout sur les recettes, avec la baisse des recettes générées par ceux-ci et de la taxe de séjour depuis 2019 (partie 1. E. 1), les dépenses ont également été impactées, notamment en investissement avec des réalisations en-deçà des prévisions ou des dépenses exceptionnelles passées sur les deux derniers exercices. La fin d'année 2021 a cependant pu laisser entrevoir une reprise d'activité quasi normale.

Les moyens dédiés au **développement économique** apparaissent en baisse tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cela s'explique par certaines situations exceptionnelles en 2020 :

- Tout d'abord, en fonctionnement, les charges concernant le centre de Congrès étaient réglées directement par l'Eurométropole puis refacturées à GL Events. Cette situation a été régularisée en 2021, ce qui conduit à une baisse des dépenses et de recettes de 173 k€ entre 2020 et 2021.
- Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 40 k€ avait été attribuée en 2020 dans le cadre des 800 ans de la cathédrale. Cette subvention n'a donc plus lieu d'être.
- 150 k€ avaient été versés à GL Events de manière exceptionnelle en 2020 pour soutenir l'organisation de la FIM, d'Agrimax et d'Urbest dans le contexte de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, seules celles pour la FIM et Agrimax ont été reconduites en 2021 (100 k€).
- En matière de développement numérique, une subvention unique et non reconductible de 80 k€ avait été versée en 2020 pour la mise en place de la vitrine des commerçants.

En 2021, le montant des subventions versées aux divers acteurs économiques du territoire s'est élevé à 433 k€. La subvention versée à Bliiida est stable (230 k€), dont 150 k€ versés à l'incubateur The Pool qui comptait 27 start-ups incubées au 31/12/21, ainsi que 42 projets accompagnés et 123 emplois créés.

En outre, 20 k€ ont été versés pour l'organisation de l'évènement « KIF – Re : naissance2021 ».

En investissement, la diminution constatée s'explique par le fait qu'en 2020, l'Eurométropole avait participé à hauteur de 452 k€ au Fonds de résistance de la Région Grand Est. Par ailleurs, la Métropole a participé avec le CHR Metz-Thionville au projet « Sillons », qui consiste en la création d'une plateforme de services e-santé (132 k€). Enfin, la mise en place d'une market place « J'achète à Metz » décidée dans le cadre du plan de redémarrage 2020 a mobilisé 107 k€ de crédits.

L'**aménagement des zones** sur le budget principal concerne les zones dont la gestion a été concédée (les zones gérées en régie font l'objet d'un budget annexe dédié). La baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 est en lien avec la diminution de la subvention versée au budget annexe. Par ailleurs, l'exercice 2020 avait comptabilisé plusieurs dépenses exceptionnelles qui ne se retrouvent pas en 2021 : 2,9 M€ de participation à l'équilibre financier de l'opération ZAC de l'Amphithéâtre (500 k€ en 2021), 1,2 M€ d'opérations de régularisation concernant les travaux d'équipements publics liés au Mettis avenue de la Seille, 1 M€ pour le reversement à la SAREMM d'une participation perçue en 2015 pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Metz et 977 k€ d'annulation d'un titre mal émis en 2019. L'avance versée au budget annexe zones en régie augmente de 857 k€ par rapport à 2020 (soit 3,3 M€ versés).

Les dépenses de fonctionnement en matière d'**enseignement supérieur** sont majoritairement constituées des subventions versées à des organismes œuvrant dans le domaine. En 2021, était prévu le versement de soutiens pour certains projets dans le cadre de l'appel à projets régional « Pacte Compétence 2021-2023 » dont l'objectif est de soutenir les établissements d'enseignement supérieur du territoire, ainsi que dans le cadre du projet de chaires industrielles de la Région. Ces subventions seront finalement versées en 2022 en raison du passage tardif de ces projets en commission permanente régionale, expliquant la baisse des dépenses de 2020 à 2021. 823 k€ de subventions de fonctionnement ont toutefois été versés : 125 k€ à GeorgiaTech Lorraine, 357 k€ à l'Université de Lorraine dans le cadre de sa subvention annuelle de fonctionnement (177 k€) ainsi que pour la réalisation de certains projets et évènements (Science and you, Chaire Behaviour, Pôle Etudiant Entrepreneur de Lorraine etc), à l'agence régionale de l'innovation Grand E-Nov (60 k€), à Centrale Supélec pour le projet de Chaire photonique (50 k€) ou encore au pôle de compétitivité Materialia (60 k€). L'augmentation des moyens en investissement est dû à la réalisation de travaux de sécurisation dans les bâtiments de GeorgiaTech et de l'ESITC.

Concernant les **établissements culturels**, les dépenses de fonctionnement apparaissent en légère hausse après avoir baissé entre 2019 et 2020. Les effets de la crise se font plutôt sentir sur les taux de réalisation.

L'Opéra-Théâtre représente les volumes les plus importants, avec 7,3 M€ en fonctionnement (dont 4 M€ concernent la masse salariale). Dans le contexte perturbé de 2021, l'établissement a été fermé une partie de l'année et n'a pu rouvrir ses portes qu'en juin, avec l'application de jauges de

spectateurs. Cependant, l'activité a pu être maintenue durant cette période : les répétitions ont continué à se tenir, la construction des décors s'est poursuivie, ce qui a facilité la réouverture et permis aux équipes d'être prêtes. Par conséquent, les dépenses d'intervention présentent un taux d'exécution correct à 86 %, particulièrement au niveau des crédits dédiés aux co-productions, au défraiement d'artistes et à la promotion des spectacles. Par ailleurs, la contribution versée à l'Orchestre National de Metz est en hausse de 50 k€ (soit un total de 300 k€) comme convenu lors de la conclusion du partenariat.

En investissement, des travaux de sécurisation électrique étaient notamment prévus, dont le montant final s'est révélé bien inférieur aux prévisions (226 k€ en 2021). La baisse constatée concerne la fin des travaux de réfection des toitures (-507 k€). En outre, certains travaux ont été réalisés pour 231 k€ et du matériel a été acquis pour 70 k€.

Le Musée a également fait l'objet d'une fermeture dès le début de l'année 2021 et a pu rouvrir ses portes le 19 mai. En revanche, la situation sanitaire a continué à peser sur le niveau de fréquentation avec moins de visites scolaires et une baisse des animations payantes. Comme pour l'Opéra-Théâtre, la situation sanitaire a particulièrement impacté les prévisions budgétaires, conduisant à un taux d'exécution des dépenses d'intervention de 66 % en fonctionnement, en lien avec l'annulation ou le report de certains projets et expositions. En revanche, le festival Constellations ayant pu se tenir en 2021, le Musée a participé à cet événement à hauteur de 25 k€. Sur les dépenses de fonctionnement, la hausse constatée est en lien avec l'évolution de la masse salariale. En effet, un administrateur a été recruté pour assurer certaines fonctions dans le cadre de la réorganisation de la direction qui intègre désormais le pôle archéologie préventive. Par ailleurs, la direction a eu recours au recrutement de saisonniers ce qui n'était pas le cas en 2020.

La réalisation des projets d'investissement prévus au BP a également été perturbée (20 % des dépenses exécutées), la réalisation d'importants travaux sur le bâtiment ont été retardés par la situation sanitaire ou par des contraintes techniques. Toutefois, certains petits travaux d'aménagement ont été réalisés pour 211 k€. La restauration d'œuvres d'art a mobilisé 82 k€ et l'acquisition de matériel technique 34 k€.

En revanche, le Conservatoire n'a pas été impacté par une nouvelle fermeture, et a pu fonctionner de manière quasi normale. La hausse des crédits en fonctionnement concerne principalement la masse salariale (évolutions individuelles classiques, recours aux contrats temporaires et au personnel auxiliaire accru). A noter que depuis 2021, un nouveau contrat de prestations de services a été passé afin d'assurer les rondes de fermeture ainsi que l'accueil du lieu (21 k€, soit + 16 k€ par rapport à 2020). En investissement, l'installation d'une borne d'accès a été en partie réalisée pour 16 k€ (le reliquat des travaux sera réglé en 2022). Des travaux sur le bâtiment ont également été effectués (43 k€).

Les établissements culturels satellites de l'Eurométropole ont vu leur contribution de fonctionnement maintenue au même niveau que les années précédentes (5,15 M€ pour le *Centre Pompidou-Metz* et 2,1 M€ pour l'*ESAL*). En investissement, l'important programme de rénovation de l'*ESAL* prévu en 2021 est décalé à 2022 ; les dépenses pour le Centre Pompidou-Metz se sont élevées à 362 k€ (travaux sur le bâtiment et acquisitions diverses).

La hausse des dépenses en matière d'**attractivité du territoire** est en lien avec la reprise des événements qui avaient été annulés en 2020 en raison de la crise sanitaire, notamment du festival

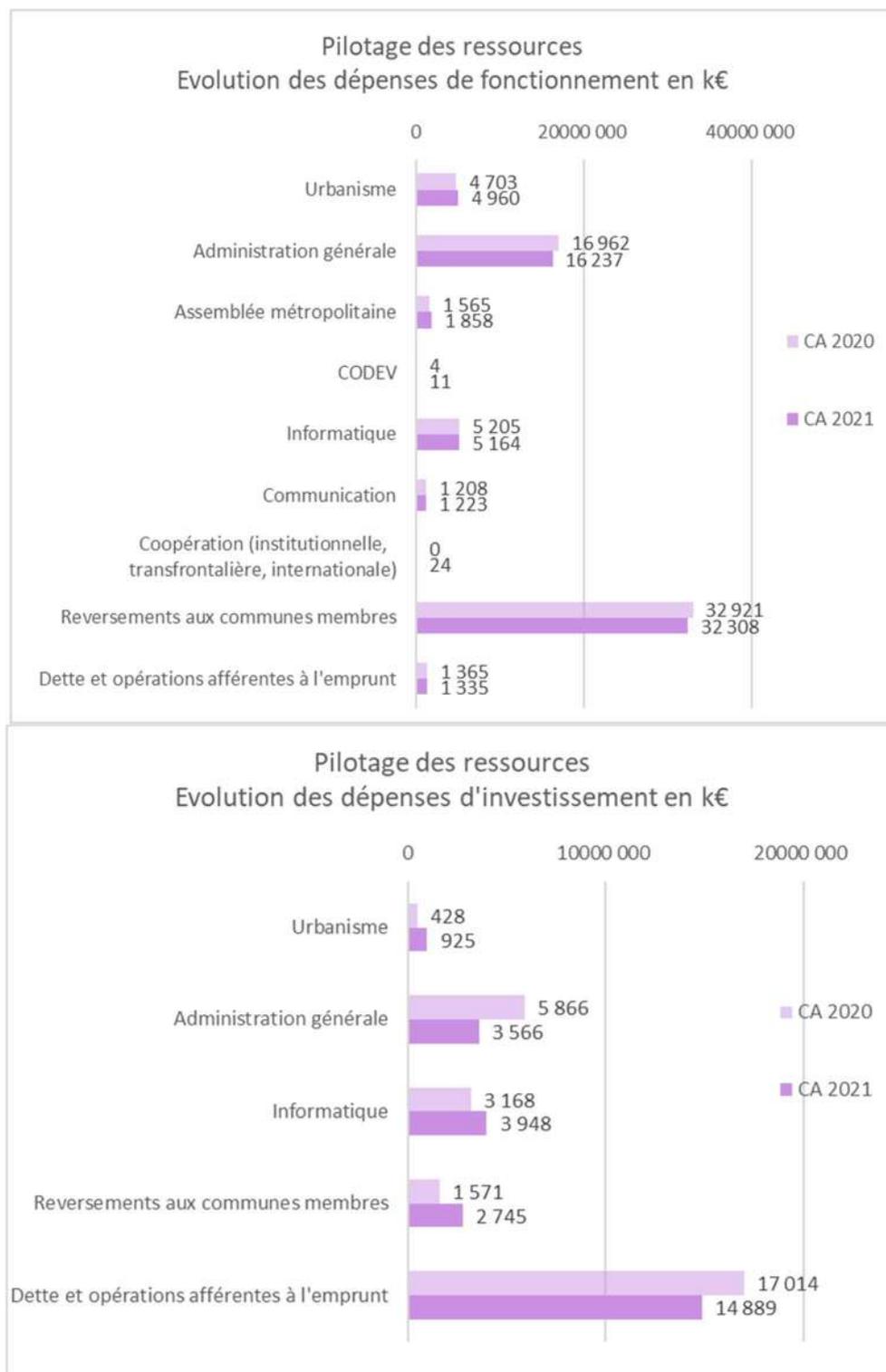
Constellations auquel l'Eurométropole a contribué à hauteur de 50 k€ (hors participations des équipements culturels) ou encore du Moselle Open (60 k€).

En matière de **tourisme et d'animation culturelle**, l'Eurométropole soutient différentes manifestations comme le festival Mètr'Hophophop (100 k€, soit + 60 k€), le Festival de blues à Mécleuves (10 k€), le Marly Jazz Festival (7 k€) ou encore le Salon du livre de Woippy (4 k€).

En investissement, le soutien à la rénovation du patrimoine local s'est poursuivi avec l'accélération des travaux de réhabilitation de la casemate située sur le fort de Queuleu (431 k€).

Enfin, la compétence **archéologie préventive** fait l'objet d'un budget annexe ; le budget principal retrace cependant les dépenses de personnel refacturées ensuite au budget annexe (986 k€) ainsi que la subvention d'équilibre versée par le budget principal afin de combler le déficit de l'activité publique de diagnostics et de valorisation scientifique (315 k€, en baisse de 437 k€ par rapport à 2020).

D. LE PILOTAGE ET LES RESSOURCES



Les moyens alloués au pilotage des ressources font apparaître une baisse globale de 3,3 M€ d'une année à l'autre (- 3,5 %), qui s'explique d'une part par le paiement en 2020 du solde des travaux relatifs à la Maison de la Métropole, et d'autre part par le contexte sanitaire, l'exercice 2020 ayant

comptabilisé de nombreuses dépenses exceptionnelles afin de se conformer aux obligations de respect des gestes barrières.

En matière de **planification**, les dépenses se sont élevées à 492 k€, dont 221 k€ pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, 66 k€ pour le RLPI, 17 k€ pour les plans locaux d'urbanisme communaux et 185 k€ dans le cadre du partenariat avec l'Aguram.

En fonctionnement, la baisse constatée concernant l'**administration générale** est en lien avec la Maison de la Métropole : les services ayant déménagé au sein du nouveau siège fin 2020, les dépenses concernant les charges et loyers des locaux qui les hébergeaient auparavant n'apparaissent plus (- 899 k€). En outre, les dépenses de protection spécifiques contre la Covid-19 (masques, fournitures d'entretien etc) sont en baisse de 800 k€ par rapport à 2020, où le volume de commandes avait été particulièrement important dans la mesure où l'Eurométropole avait réalisé des achats pour le compte d'autres organismes qui l'avaient ensuite remboursée (pour rappel, des fonds nationaux et européens ont également été perçus pour financer ces équipements). En parallèle, la masse salariale a évolué comme chaque année en raison des obligations légales, ainsi que du fait de nouveaux recrutements, notamment avec la création d'un service de médecine du travail et le transfert des agents de la voirie départementale (+ 1,1 M€ soit + 8,6 % - cf partie 1, B, 2, a).

La diminution des dépenses d'investissement est en lien avec l'achèvement des travaux de la Maison de la Métropole (-2,6 M€ par rapport à 2020). Par ailleurs, les fonds de concours versés aux communes ont mobilisé 342 k€ de plus qu'en 2020, soit un montant total versé en 2021 qui s'élève à 914 k€, lesquels ont notamment permis de financer la création du périscolaire et d'une salle polyvalente à Saint-Privat-la-Montagne, la construction de vestiaires à Augny, l'aménagement d'espaces publics à Jussy ou encore la construction d'un complexe sportif à La Maxe.

Les dépenses de fonctionnement concernant l'**assemblée métropolitaine** s'élèvent à 1,9 M€ dont 1,1 M€ au titre des indemnités des élus.

Les dépenses en **informatique** sont stables en fonctionnement. L'augmentation de près de 800 k€ sur l'investissement est en lien avec les nombreux projets menés par la DSI en 2021 : le déploiement de Microsoft 365 qui a permis à 879 agents de bénéficier d'outils collaboratifs ; la mise en place de téléservices, notamment pour les demandes d'informations de propriétaires, les demandes de numéros de voirie et de certificats d'alignement ; le développement d'une plateforme destinée à sensibiliser aux risques de cyberattaque ; ou encore la mise en place d'un chatbot afin de faciliter la prise en main des nouveaux outils.

Concernant la **communication**, les dépenses de fonctionnement sont en très légère hausse, la baisse en investissement est due à des achats de signalétique pour la Maison de la Métropole en 2020 pour 19 k€.

En 2021 la mission **coopération institutionnelle, internationale et européenne** de la Ville de Metz a été mutualisée avec l'Eurométropole. Peu de dépenses ont eu lieu en 2021 du fait du caractère nouveau de la compétence. On peut toutefois souligner la conclusion d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et l'association CRD Eures Frontaliers Grand

Est pour la mise en place d'une Maison du Luxembourg à Metz destinée à fournir un service d'information aux travailleurs frontaliers (17 k€).

Les reversements aux communes membres se sont élevés à 32,9 M€, soit une baisse de - 614 k€ (voir partie 1, A, 4).

En matière de dette, le remboursement des intérêts a représenté 1,3 M€, celui du capital s'est élevé à 4 M€ (voir partie 1, B, 2). En investissement, le reliquat concerne les « crédits long terme renouvelables », qui permettent d'optimiser la gestion de la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

	2021
dépenses de fonctionnement	60 216 149
<i>dont ordre</i>	8 824 707
recettes de fonctionnement	67 895 293
<i>dont ordre</i>	2 121 691
résultat de fonctionnement de l'exercice	7 679 144
résultat antérieur de fonctionnement	0
résultat cumulé de fonctionnement	7 679 144
dépenses d'investissement	12 195 110
<i>dont ordre</i>	2 121 691
recettes d'investissement	18 192 069
<i>dont ordre</i>	8 824 707
<i>dont 1068</i>	4 100 848
<i>dont emprunt</i>	5 000 000
résultat d'investissement de l'exercice	5 996 959
résultat antérieur d'investissement	-2 623 460
résultat cumulé d'investissement	3 373 500
résultat cumulé avant RAR	11 052 644
restes à réaliser - dépenses	5 539 740
restes à réaliser - recettes	0
résultat cumulé net des RAR	5 512 903

Le résultat global de clôture 2021, avant financement des restes à réaliser et reprise du résultat antérieur, s'établit à 13 676 103 M€. Avec reprise du résultat antérieur, le résultat global cumulé est de 11 052 644 €.

Après prise en compte du résultat antérieur et des restes à réaliser, le résultat global est en excédent de 5 512 903 €. Ce résultat contraste avec le résultat de l'année précédente (-248 398 €), et s'explique en grande partie par la régularisation négative de la rémunération 2020 versée au délégataire du fait de la diminution du niveau de service pendant la crise sanitaire.

**EXPLOITATION
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
011	Charges à caractère général	47 077	47 849	47 639	1,19%
012	Charges de personnel	456	510	461	1,16%
014	Atténuations de produits	6	39	7	28,90%
65	Charges de gestion courante	1 122	1 047	1 015	-9,57%
66	Charges financières	2 432	2 475	2 261	-7,06%
67	Charges exceptionnelles	1	10	9	1283,20%
Total des dépenses réelles		51 093	51 930	51 391	0,58%
023	Virement à la section d'investissement	0	1 811	0	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 014	10 000	8 825	-2,10%
Total des dépenses d'ordre		9 014	11 811	8 825	-2,10%
TOTAL dépenses d'exploitation		60 107	63 741	60 216	0,18%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		60 107	63 741	60 216	0,18%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, m	10 375	11 304	11 904	14,74%
73	Produits issus de la fiscalité	43 613	41 500	45 050	3,29%
74	Subventions d'exploitation	1 307	1 411	1 414	8,23%
75	Autres produits de gestion courante	990	319	346	-64,99%
77	Produits exceptionnels	871	7 056	7 059	710,91%
78	Reprise sur subventions	57	0	0	-100,00%
Total des recettes réelles		57 391	61 591	65 774	14,61%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 135	2 150	2 122	-0,63%
Total des recettes d'ordre		2 135	2 150	2 122	-0,63%
TOTAL recettes d'exploitation		59 526	63 741	67 895	14,06%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		59 526	63 741	67 895	14,06%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport à 2020.

La dépense principale est la rémunération du délégataire, qui s'est élevée à 46,17 M€ en 2021 contre 45,79 M€ l'année précédente, soit une très légère évolution (+ 1 %) ; celle-ci s'explique par la comptabilisation en 2021 de deux bonus (correspondant aux exercices 2020 et 2021), versés en fonction de critères de qualité du service conformément à la DSP, contre un seul en 2020 (concernant l'exercice 2019).

Par ailleurs, un avenant conclu le 5 août 2021 a arrêté le montant définitif dû au délégataire au titre de ses prestations 2020, fortement réduites par les restrictions sanitaires. Ce montant était inférieur au montant effectivement versé par l'Eurométropole de Metz de 6,2 M€. Un produit exceptionnel de 6,2 M€, correspondant à l'annulation d'une partie du montant versé en 2020 est donc comptabilisé sur 2021.

Parmi les améliorations de service, on peut noter l'augmentation de l'amplitude horaire des Lianes en soirée, la refonte de la desserte du Val Saint-Pierre, la création des navettes Pontiffroy et Frescaty, ou encore des modifications de lignes au nord-ouest du territoire. En outre, conformément aux orientations du PDU, l'Eurométropole a engagé une expérimentation avec la société KLAXIT afin de

développer le covoiturage domicile – travail (30 k€). Enfin, le service Vélomet' a été étoffé avec 110 vélos à assistance électrique (VAE) supplémentaires pour permettre de répondre à une demande croissante de location de VAE en longue durée.

En matière d'études, la réalisation du modèle multimodal s'est poursuivie (213 k€, soit + 179 k€ par rapport à 2020). La baisse des charges financières est en lien avec le profil de l'amortissement de la dette, dont les intérêts sont dégressifs au fur et à mesure des années.

En revanche, les recettes sont en nette hausse (+ 14,61 % sur les mouvements réels).

Après des niveaux exceptionnellement bas constatés en 2020 du fait de la crise sanitaire, les produits du versement mobilité et de la billetterie repartent à la hausse, sans pour autant atteindre leur niveau de 2019. En effet, le versement mobilité s'élève en 2021 à 45 M€, contre 43,6 M€ en 2020 mais 46 M€ en 2019 (+ 3 % par rapport à l'exercice précédent). La billetterie quant à elle est en hausse de 14,74 % par rapport à 2020, pour un montant total de 11,9 M€ (contre 10,37 M€ en 2020 mais 14 M€ en 2019).

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
16	Emprunts et dettes assimilées	6 955	12 660	7 544	8,46%
20	Immobilisations incorporelles	286	403	186	-34,84%
21	Immobilisations corporelles	6 932	1 350	2 303	-66,78%
23	Immobilisations en cours	40	0	40	0,00%
4581	Opérations pour compte de tiers	3 260			-100,00%
Total des dépenses réelles		17 473	14 413	10 073	-42,35%
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 135	2 150	2 122	-0,63%
041	Opérations patrimoniales	250	0	0	-100,00%
Total des dépenses d'ordre		2 385	2 150	2 122	-11,05%
TOTAL dépenses d'investissement		19 858	16 563	12 195	-38,59%
Reste à réaliser N-1			1 976		
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			2 623		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		19 858	21 162	12 195	-38,59%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
106	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 950	4 101	4 101	3,83%
13	Subventions d'Investissement	209	0	267	27,44%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	5 000	5 000	
21	Immobilisations corporelles	109	0	0	-100,00%
23	Immobilisations en cours	0	0	0	
4582	Opérations pour compte de tiers	7 254	0	0	-100,00%
Total des recettes réelles		11 522	9 101	9 367	-18,70%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	1 811	0	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 014	10 000	8 825	-2,10%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes d'ordre)	250	0	0	-100,00%
Total des recettes d'ordre		9 264	11 811	8 825	-4,74%
TOTAL recettes d'investissement		20 786	20 912	18 192	-12,48%
Reste à réaliser N-1			250		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		20 786	21 162	18 192	-12,48%

Une baisse de 42,35 % des mouvements réels est constatée sur les dépenses d'investissement. Elle s'explique d'une part par une dépense exceptionnelle en 2020 : l'acquisition de 3 Mettis, dont la commande avait été passée en 2018 et qui ont été réceptionnés et payés deux ans plus tard. Cette dépense de 3,3 M€ ne se retrouve pas en 2021.

En outre, des opérations exceptionnelles de régularisations des travaux Mettis sur la ZAC de l'Amphithéâtre auprès de la SAREMM avaient été passées sur l'exercice 2020 pour 5,5 M€ (entraînant également des conséquences en recettes).

Les travaux sur le réseau ont été plus importants qu'en 2020, la réalisation des opérations prévues lors de l'élaboration du budget ayant été mise à mal par la crise sanitaire (+ 878 k€). Parmi les réalisations 2021, 238 k€ ont été consacrés à l'optimisation des lignes structurantes, 157 k€ à l'accessibilité du réseau, 46 k€ aux études pour la création de la troisième ligne Mettis. Par ailleurs, afin de lutter contre

l'autosolisme, un nouveau parking de rabattement situé sur la rue du Faubourg à Metz Magny a ouvert fin 2021 (253 k€). 63 k€ ont servi à l'aménagement d'un parking à la gare de Peltre.

Le budget supplémentaire 2020 avait acté la mise en place d'un plan de redémarrage comprenant un volet mobilité. Dans ce cadre, 1,1 M€ ont été dépensés en 2021, dont 736 k€ pour la mise aux normes de 45 arrêts de bus, 286 k€ pour l'achat d'un bus électrique et 110 k€ pour l'achat de 110 vélos à assistance électrique.

Enfin, en matière de dette, 4,8 M€ ont été mobilisés par le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement du Mettis, soit la même somme qu'en 2020, et 2,6 M€ pour le remboursement au délégataire des emprunts souscrits pour le financement des biens qui intégreront à terme le patrimoine de la Métropole.

Concernant les recettes, une baisse de 18,70 % des mouvements réels apparaît. Elle est notamment due aux opérations de régularisation exceptionnelles liés aux travaux Mettis, qui ne se retrouvent pas en 2021 (7,3 M€).

Par ailleurs, 5 M€ ont été perçus au titre d'une avance de trésorerie consentie par l'Etat afin d'atténuer les effets de la crise sanitaire sur les budgets annexes des collectivités dédiés au transport public. Cependant, la révision de la rémunération du délégataire explicitée plus haut a permis de significativement atténuer les effets de la crise sur les recettes 2020. C'est pourquoi ces 5 M€ ont été inscrits en restes à réaliser en dépenses pour permettre le remboursement anticipé de cette somme au cours de l'exercice 2022.

Une subvention de 267 k€ a également été perçue de l'Agence de financement des infrastructures de transport en France afin de financer les travaux d'optimisation des réseaux.

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

	2021
dépenses de fonctionnement	1 792 791
<i>dont ordre</i>	660 000
recettes de fonctionnement	2 098 540
<i>dont subv budget principal</i>	314 650
<i>dont ordre</i>	0
résultat de fonctionnement de l'exercice	305 750
résultat antérieur de fonctionnement	0
résultat cumulé de fonctionnement	305 750
dépenses d'investissement	258 697
<i>dont ordre</i>	0
recettes d'investissement	641 945
<i>dont ordre</i>	60 000
<i>dont 1068</i>	581 945
<i>dont emprunt</i>	0
résultat d'investissement de l'exercice	383 248
résultat antérieur d'investissement	-758 354
résultat cumulé d'investissement	-375 106
résultat cumulé avant RAR	-69 356
restes à réaliser - dépenses	45 882
restes à réaliser - recettes	0
résultat cumulé net des RAR	-115 238

Le résultat global de clôture 2021, avant financement des restes à réaliser et reprise du résultat antérieur, s'établit à 688 998 €, du fait des deux sections en excédent (305 750 € en fonctionnement et 383 248 € en investissement), mais cumulé au résultat antérieur ainsi qu'aux restes à réaliser, le budget apparaît en déficit de 115 238 €.

Ce budget annexe retrace les réalisations opérées par le pôle archéologie préventive, tant pour les diagnostics et la valorisation scientifique (activités relevant du service public) que pour les fouilles archéologiques (activités dites industrielles et commerciales). Si les activités qui relèvent du service public peuvent être couvertes par une subvention du budget principal, tel n'est pas le cas des activités de fouilles qui entrent dans le champ concurrentiel.

Ainsi, lors de l'élaboration du budget primitif, c'est une subvention d'équilibre globale du budget principal qui est inscrite car il n'est à ce stade pas possible de déterminer avec certitude le niveau de l'activité qui relèvera du service public. En fin d'exercice, la participation du budget principal est

En 2020, le chapitre 65 constatait une dépense exceptionnelle liée à des créances éteintes pour cause d'irrécouvrabilité pour des titres émis en 2016, 2017 et 2019, qui ne se retrouve pas en 2021.

La diminution des recettes constatée en 2021 par rapport aux exercices antérieurs est surtout concentrée sur la subvention versée par le budget principal (-437 k€), qui est calculée selon le besoin de financement des dépenses de service public de l'année n-1, ce dernier ayant été moins important en 2020 qu'en 2019. La subvention versée par l'Etat au titre des diagnostics archéologiques s'est élevée à 60 k€, en nette baisse par rapport à 2020 où elle était de 490 k€ en raison d'un nombre plus faible d'opérations réalisées entre juin 2020 et mai 2021, du fait du contexte sanitaire qui a impacté la réalisation de certains projets immobiliers. En revanche, les recettes liées à la facturation des fouilles sont en hausse (1,7 M€, soit + 553 k€), en lien avec la hausse du nombre de chantiers attribués.

INVESTISSEMENT DEPENSES

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
21	Immobilisations corporelles	3	128	24	682,93%
16	Emprunts et Dettes	234	235	235	0,40%
Total des dépenses réelles		237	363	259	9,29%
Total des dépenses d'ordre					
TOTAL dépenses d'investissement		237	363	259	9,29%
Reste à réaliser N-1			2		
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			758		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		237	1 124	259	9,29%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
10	Excédents de fonctionnement capitalisés		582	582	
Total des recettes réelles		0	582	582	
021	Virement de la section de fonctionnement	0	482	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	56	60	60	7,59%
Total des recettes d'ordre		56	542	60	7,59%
TOTAL recettes d'investissement		56	1 124	642	1051,09%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		56	1 124	642	1051,09%

En investissement, les dépenses concernent principalement le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction du bâtiment (235 k€) ainsi que des travaux sur le bâtiment et l'acquisition de matériel (24 k€).

En recettes, l'affectation du résultat 2020 représente la totalité des mouvements réels (582 k€).

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

	2021
dépenses de fonctionnement	4 971 259
<i>dont ordre</i>	17 754
recettes de fonctionnement	4 223 717
<i>dont ordre</i>	0
résultat de fonctionnement de l'exercice	-747 542
résultat antérieur de fonctionnement	1 948 242
résultat cumulé de fonctionnement	1 200 700
<hr/>	
dépenses d'investissement	0
<i>dont ordre</i>	0
recettes d'investissement	17 754
<i>dont ordre</i>	17 754
<i>dont 1068</i>	0
<i>dont emprunt</i>	0
résultat d'investissement de l'exercice	17 754
résultat antérieur d'investissement	64 278
résultat cumulé d'investissement	82 032
<hr/>	
résultat cumulé avant RAR	1 282 732
restes à réaliser - dépenses	0
restes à réaliser - recettes	0
résultat cumulé net des RAR	1 282 732

En 2021, la section de fonctionnement affichait un résultat déficitaire de 747 542 € tandis que l'investissement était en excédent de 17 754 €. En y ajoutant les résultats des années précédentes, le résultat global fin 2021 était excédentaire de 1 282 732 €.

**EXPLOITATION
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
011	Charges à caractère général	3 994	6 146	4 939	23,67%
012	Charges de personnel	11	12	12	6,08%
65	Subventions	2	3	2	0,32%
Total des dépenses réelles		4 008	6 161	4 954	23,60%
042	Opérations d'ordre entre sections	18	45	18	-3,43%
Total des dépenses d'ordre		18	45	18	-3,43%
TOTAL dépenses d'exploitation		4 026	6 206	4 971	23,48%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 026	6 206	4 971	23,48%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 030	4 047	4 028	-0,03%
75	Autres produits de gestion courante	247	210	195	-20,94%
78	Reprise sur provisions	200	0	0	-100,00%
Total des recettes réelles		4 477	4 257	4 224	-5,65%
Total des recettes d'ordre		0	0	0	
TOTAL recettes d'exploitation		4 477	4 257	4 224	-5,65%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			1 948		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 477	6 206	4 224	-5,65%

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire entraînant la fermeture des déchèteries pendant le premier confinement, les dépenses sont à la hausse en 2021. En effet, une augmentation de près de 1 M€ est constatée par rapport au CA 2020, et même de 600 k€ par rapport à 2019, année de référence. Elle s'explique d'une part par l'impact de la hausse des coûts du transport des déchets ultimes (+ 567 k€), d'autre part par la variation de la taxe générale sur les activités polluantes (45 k€).

Le montant refacturé par le budget principal au titre des dépenses de personnel est stable (12 k€).

Les recettes restent stables par rapport à 2020 en ce qui concerne les produits des services, le tarif de la participation mensuelle aux déchèteries restant inchangé en 2021 (1,41 € HT par habitant). Le montant collecté au titre des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) est identique à 2020 (70 k€), en revanche on observe une baisse du produit perçu au titre des dépôts des professionnels (- 40 k€), en lien avec la fermeture temporaire des déchèteries en 2020, le produit collecté en 2021 étant calculé sur les dépôts effectués au cours de l'année précédente. Enfin, 200 k€ précédemment provisionnés avaient été récupérés en 2020 suite à l'extinction du contentieux pour lequel elle avait été réalisée, somme qui ne se retrouve pas en 2021.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
21	Immobilisations corporelles	0	109	0	
Total des dépenses réelles		0	109	0	
041	Opérations patrimoniales	1 304			-100,00%
Total des dépenses d'ordre		1 304	0	0	-100,00%
TOTAL dépenses d'investissement		1 304	109	0	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 304	109	0	-100,00%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021-CA 2020
Chap	Libellé				
Total des recettes réelles					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	18	45	18	-3,43%
041	Opérations patrimoniales	1 304			-100,00%
Total des recettes d'ordre		1 322	45	18	-98,66%
TOTAL recettes d'investissement		1 322	45	18	-98,66%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			64		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 322	109	18	-98,66%

Les dépenses et les recettes affichent une baisse en raison de la régularisation en 2020 d'immobilisations anciennes à hauteur de 1,3 M€, qui ne se retrouvent pas en 2021.

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

	2021
dépenses de fonctionnement	24 477 688
<i>dont ordre</i>	17 434 564
recettes de fonctionnement	24 477 688
<i>dont subvention budget principal</i>	0
<i>dont ordre</i>	22 879 687
résultat de fonctionnement de l'exercice	0
résultat antérieur de fonctionnement	9 203 591
résultat cumulé de fonctionnement	9 203 591
dépenses d'investissement	22 879 687
<i>dont ordre</i>	22 879 687
recettes d'investissement	20 685 704
<i>dont ordre</i>	17 434 564
<i>dont 1068</i>	0
<i>dont emprunt/avance budget principal</i>	3 250 000
résultat d'investissement de l'exercice	-2 193 983
résultat antérieur d'investissement	-2 950 081
résultat cumulé d'investissement	-5 144 065
résultat cumulé avant RAR	4 059 526
restes à réaliser - dépenses	0
restes à réaliser - recettes	0
résultat cumulé net des RAR	4 059 526

Le résultat global de clôture 2021 du budget annexe Zones en régie, avant financement des restes à réaliser et reprise du résultat antérieur, s'établit en déficit à hauteur de – 2 193 983 €. Cumulé au résultat antérieur, le résultat global est de 4 059 526 €.

Après prise en compte du résultat antérieur, le résultat global est en excédent de 4 059 526 €. Chaque année, le budget principal verse au budget annexe une avance remboursable, qui permet d'éviter d'emprunter pour financer les décalages entre les dépenses d'aménagement et les produits de cessions. A ce jour, le cumul des avances versées s'élève à 15 M€.

Ce budget concerne les zones de Frescaty, Lauvallières ainsi que les zones transférées au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe, dont notamment l'Actipôle. Il est soumis à la comptabilité de stocks, impliquant que toutes les dépenses sont comptabilisées en fonctionnement.

En matière de recettes, les mouvements réels s'élèvent à 1,6 M€ et sont liés exclusivement à la zone de Frescaty : il s'agit en majorité de subventions perçues dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation et du Plan de Relance (1,1 M€) ainsi que des loyers versés au titre de la location de certains bâtiments (289 k€). Aucune cession n'a eu lieu en 2021.

INVESTISSEMENT DEPENSES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2021-
Chap	Libellé	Administratif 2020	Voté 2021	Administratif 2021	CA 2020
Total des dépenses réelles		0	0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	17 435	24 216	22 880	31,23%
Total des dépenses d'ordre		17 435	24 216	22 880	31,23%
TOTAL dépenses d'investissement		17 435	24 216	22 880	31,23%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			2 950		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		17 435	27 166	22 880	31,23%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2021-
Chap	Libellé	Administratif 2020	Voté 2021	Administratif 2021	CA 2020
16	Emprunts et Dettes	2 394	3 250	3 251	35,80%
Total des recettes réelles		2 394	3 250	3 251	35,80%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	6 478	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	15 042	17 438	17 435	15,90%
Total des recettes d'ordre		15 042	23 916	17 435	15,90%
TOTAL recettes d'investissement		17 437	27 166	20 686	18,63%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		17 437	27 166	20 686	18,63%

Les dépenses et recettes d'ordre concernent les écritures de stocks spécifiques à chaque zone, en lien avec la comptabilité particulière appliquée à ce budget.

En recette réelle, l'avance versée par le budget principal a été comptabilisée à hauteur des crédits prévus (3,25 M€), mais devra être complétée sur le budget 2022. Cette avance, consentie par le budget principal, a vocation à financer le décalage traditionnellement constaté entre les dépenses d'aménagement et les recettes de cessions.

E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget, créé en 2018 suite au transfert de la compétence Eau potable à l'Eurométropole, gère les délégations de service public d'eau potable des communes, dans l'attente de leur expiration, à l'issue de laquelle les communes seront réintégrées dans les structures compétences (Régie de l'Eau ou Syndicat des Eaux de la Région Messine). En 2021, seule Rozérieulles était encore concernée, celle-ci ayant rejoint la régie au 1^{er} juillet 2021 à l'expiration de sa DSP.

Par ailleurs, suite à la dissolution de l'ex-Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin, ce budget annexe gérait également la DSP de ce dernier. Trois communes de l'Eurométropole étaient concernées (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy), et ont rejoint le Syndicat des Eaux de la Région Messine au 1^{er} janvier 2022.

Ce budget demeure en 2022 pour la comptabilisation des dernières opérations avant sa clôture au terme de cet exercice.

	2021
dépenses de fonctionnement	7 556
<i>dont ordre</i>	0
recettes de fonctionnement	97 372
<i>dont ordre</i>	0
résultat de fonctionnement de l'exercice	89 816
résultat antérieur de fonctionnement	166 019
résultat cumulé de fonctionnement	255 834
dépenses d'investissement	24 984
<i>dont ordre</i>	0
recettes d'investissement	27 538
<i>dont ordre</i>	0
<i>dont 1068</i>	6 538
<i>dont emprunt</i>	0
résultat d'investissement de l'exercice	2 553
résultat antérieur d'investissement	-26 288
résultat cumulé d'investissement	-23 734
résultat cumulé avant RAR	232 100
restes à réaliser - dépenses	14 314
restes à réaliser - recettes	0
résultat cumulé net des RAR	217 786

A la fin de l'exercice 2021, les deux sections étaient en excédent (89 816 € en fonctionnement et 2 553 € en investissement), pour un résultat cumulé après prise en compte des restes à réaliser de 217 786 €.

EXPLOITATION DEPENSES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2021 -
Chap	Libellé	Administratif 2020	Voté 2021	Administratif 2021	CA 2020
011	Charges à caractère général	13	33	0	-100,00%
66	Charges financières	12	10	8	-36,83%
Total des dépenses réelles		25	42	8	-70%
042	Opérations d'ordre entre sections	12	61	0	-100,00%
Total des dépenses d'ordre		12	61	0	-100%
TOTAL dépenses d'exploitation		37	103	8	-80%
023	Virement à la section d'investissement	0	163	0	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		37	266	8	-79,57%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2021 -
Chap	Libellé	Administratif 2020	Voté 2021	Administratif 2021	CA 2020
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	89	76	97	8,88%
Total des recettes réelles		89	76	97	9%
042	Opérations d'ordre entre sections	0	24	0	-100,00%
Total des recettes d'ordre		0	24	0	-100%
TOTAL recettes d'exploitation		89	100	97	9%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			166		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		89	266	97	8,82%

La variation des dépenses de fonctionnement est en lien avec l'intégration en cours d'année de la commune de Rozérieulles à la Régie de l'eau ; ainsi, seule une échéance d'emprunt a été réglée contre deux en année pleine, et les amortissements n'ont pas été comptabilisés. Par ailleurs, une prestation de 10 640 € avait été réglée en 2020 à la Régie de l'eau, notamment pour la préparation de la sortie de Rozérieulles, qui n'a pas été renouvelée en 2021.

En revanche, le rattachement de Rozérieulles à la Régie en cours d'année n'a pas d'effet sur les recettes, les perceptions de la surtaxe en année n correspondant au deuxième trimestre de n-1 et au premier trimestre de n.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021 - CA 2020
Chap	Libellé				
16	Emprunts et Dettes	26	22	21	-20,93%
23	Immobilisations en cours	44	178	4	-90,62%
Total des dépenses réelles		70	200	25	-65%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0	24	0	-100,00%
Total des dépenses d'ordre		0	24	0	-100%
TOTAL dépenses d'investissement		71	224	25	-65%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			26		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		71	250	25	-64,58%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2020	Budget Total Voté 2021	Compte Administratif 2021	Evo CA 2021 - CA 2020
Chap	Libellé				
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	17	7	7	-62,31%
13	Subventions d'Investissement	5	0	21	300,00%
Total des recettes réelles		23	7	28	22%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	163	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	12	61	0	-100,00%
Total des recettes d'ordre		12	224	0	-100%
TOTAL recettes d'investissement		34	231	28	-20%
Reste à réaliser N-1			20		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		34	250	28	-20,10%

La baisse des dépenses d'investissement est également en lien avec le transfert de Rozérieulles à la Régie en cours d'année, entraînant le règlement d'une seule échéance de remboursement du capital d'emprunt (6 k€ contre 12 k€ en 2020). Les réseaux de la commune ont également nécessité moins de travaux en 2021 (- 40 k€).

En recettes, une subvention de 21 k€ a été perçue pour financer des travaux de lutte contre les fuites sur la commune, et le résultat de l'exercice 2020 a permis l'affectation de 6 537,60 € sur cette section.